

**EXPEDITION**

**Société Civile Professionnelle**  
**Marie-Emilie DALLIER - Roman ARBOUZOV**  
**Commissaires de Justice associés**  
**Résidence La Darse, 2-4 rue Dugommier**  
**97110 POINTE-A-PITRE**  
**Tél : 05-90-90-99-36 - Fax : 05-90-90-99-60**  
**Email : dab@huissiers-justice-guadeloupe.fr**

**PROCES -VERBAL DE DESCRIPTION**  
**EN DATE DU VINGT-SEPT DECEMBRE**  
**DEUX MILLE VINGT DEUX**

*Dressé par Maître Sébastien LETOUQ, Commissaire de Justice salarié au sein de la SCP Marie-Emilie DALLIER - Roman ARBOUZOV, Commissaires de Justice associés, demeurant Résidence La Darse, 2-4 rue Dugommier, 97110 POINTE-A-PITRE, soussigné*

**A LA DEMANDE DE :**

Maître DUMOULIN Agnès, .....  
demeurant 7 rue Morne Ninine à LÉ GOSIER (97190).

Elisant domicile au cabinet d'avocats de la SCP MORTON & ASSOCIES représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON, Avocat au barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, domicilié 30 rue Delgrés 97110 POINTE A PITRE, constitué pour le présent et ses suites aux fins de saisie immobilière devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre.

**AGISSANT EN VERTU DE :**

- Une ORDONNANCE rendue par le Juge Commissaire près le Tribunal Mixte de Commerce de POINTE A PITRE en date du 23 mai 2022, préalablement signifiée
- Une REQUETE et d'une ORDONNANCE, rendue par le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE en date du 15 décembre 2022, exécutoire sur minute, préalablement signifiée



**A EFFET DE :**

Dresser un procès-verbal de description du bien ci-après désigné :

Les droits et biens immobiliers situés sur une parcelle sise sur la commune de SAINTE ROSE (97115) sur laquelle est édifée une villa et cadastrée sous les relations suivantes :  
Section AT n°463 Lieudit Bellevue contenance 40a 35ca

Ledit bien appartenant à :

demeurant Chez

- oo OO oo -

**DESCRIPTION**



Le 27 décembre 2022, je me suis transporté devant le bien immobilier ci-dessus désigné où je suis parvenu à 10 heures en compagnie des personnes dont l'assistance m'a été nécessaire et dont les nom, prénom, qualité et signature figurent sur une fiche de présence ci-après annexée au présent procès-verbal sur 1 feuille. (**Annexe 1**)

Rendez-vous avait été préalablement convenu avec \_\_\_\_\_, occupante des lieux, qui nous autorise à y pénétrer et à effectuer nos opérations.

En suivant, en illustrant mes opérations de 154 photographies que j'ai prises et qui sont ci-après annexées au présent procès-verbal, j'ai procédé au descriptif comme suit :

**I – SITUATION ET ACCES :**

Le bien immobilier est situé en zone rurale, tel qu'il ressort des cartes et des photographies aériennes obtenues sur le site internet [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr) (**Annexes 2 à 5**), sur lesquelles il est marqué par un indicateur orange, et d'un extrait de plan cadastral obtenu sur le site internet [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) (**Annexe 6**), ci-après annexés au présent procès-verbal.

En direction de Sainte-Rose par la RN2, au niveau de Viard, prendre à gauche vers Bellevue. Après environ 700 mètres, prendre à droite. Prendre à gauche au niveau de la fourche. Le bien se situe au bout du chemin de Lollane qui est une impasse.

**II - DESCRIPTION EXTERIEURE :**

Au Sud de la parcelle, la limite séparative visible sur l'extrait cadastrale et les plans GEOPORTAIL se situe au-delà du chemin de Lollane et la parcelle AT 462 empiète par le Nord sur la parcelle AT 463. De sorte que le chemin de Lollane passe sur la parcelle AT 463 et que la clôture gardant le terrain de la parcelle AT 462 se trouve sur la parcelle AT 463.

Le chemin de Lollane dessert les parcelles AT 647, AT 418, AT 654, AT 655 AT 702 AT 703 et AT 657 de sorte que ce chemin constitue une servitude de passage qui passe sur la parcelle AT 463, comme le montre l'extrait cadastral.



L'ensemble de la parcelle constitue un long terrain plat entre le chemin et la rivière.  
On peut cependant différencier trois parties.

La première, au Sud, est occupée par la maison et par le terrain de la maison. Ce terrain engazonné est plat et arboré. A l'Ouest, le long de la parcelle AT 657, il est délimité par une clôture constituée d'un soubassement en béton surmonté d'un grillage souple. A l'Est, le long de la parcelle AT 125, il est délimité par un mur de clôture en parpaing gardant la maison la plus proche du chemin de Lollane, bâtie sur cette parcelle. Le propriétaire de cette parcelle me déclare que cette clôture empiète sur la parcelle AT 463 mais qu'un accord verbal a été donné pour cet empiètement. Le long du chemin de Lollane, le terrain de la parcelle AT 463 ne dispose pas de clôture.

Derrière la maison, se trouvent des arbres dont un grand manguier et un palmier. Ces arbres délimitent la première et la deuxième partie.

La deuxième partie de la parcelle est recouverte d'herbes hautes. Cette partie ne dispose pas de clôture ou d'éléments marquant les limites séparatives.

La dernière partie est occupée par des arbres d'une grande hauteur et s'étend jusqu'à la rivière.

S'agissant de la maison, elle est bâtie en dur et de plein pied. Elle est surmontée d'une toiture constituée d'une charpente en bois et de tôles ondulées en état d'usage.

Les façades sont recouvertes d'un enduit ciment présentant des fissures notamment à l'arrière et des épaufures notamment à l'avant.

La maison dispose d'un chauffe-eau solaire fixé sur le toit, d'une cuve de récupération de graisse enterrée à l'avant de la maison et d'une fosse septique enterrée à l'arrière.

### **Photographies 1 à 76**

---

## **III - DESCRIPTION INTERIEURE :**

### 1. Terrasse

L'accès à la maison se fait par la terrasse couverte, située dans l'angle Sud-Ouest. Une rampe permet de stationner une voiture sur cette terrasse.

Le sol est carrelé.

Les murs, façades de la maison, sont recouverts d'une peinture bicolore en bon état.

Le plafond est constitué de la sous-face de la toiture composée de poutres en bois et de voliges. Ces voliges peintes en blanc, sont recouvertes de saleté.

La terrasse est gardée par un garde-corps métallique agrémenté d'un portillon sur la façade Ouest. Au niveau de la rampe d'accès pour le véhicule, il n'y a pas de barrière.

Un poteau soutenant la toiture est fissuré à sa base.

*Surface : 25,13 m<sup>2</sup>*

### **Photographies 77 à 87**

---



## 2. Annexe en bois

Sur la terrasse, se trouve une pièce indépendante en bois, disposant de deux ouvertures gardées par des volets en bois et d'une porte en bois double battant.

\_\_\_\_\_ me déclare qu'elle entend démonter toute la structure en bois de cette annexe si elle devait quitter les lieux.

*Surface : 9,82 m<sup>2</sup>*

## **Photographies 88 à 96**

---

## 3. Pièce principale

On y accède depuis la terrasse par une porte-fenêtre à deux pans coulissants, surmontée de fenêtres à ailettes vitrées mobiles, gardée par un double volet en bois et par une porte fenêtre battante, surmontée de fenêtres à ailettes vitrées mobiles, gardée par un double volet en bois.

Sol et plinthes : carrelage

Murs : peinture bicolore en état d'usage

Plafond : sous-face de la toiture composée de poutres en bois et de voliges peintes en blanc mais recouvertes de saleté.

Sur la façade Est, une porte en bois simple battant surmontée d'une imposte ajourée permet l'accès à un petit balcon.

*Surface : 26,51 m<sup>2</sup>*

## **Photographies 97 à 106**

---

## 4. Balcon

Sol et plinthes : carrelage

Murs : peinture blanche en état d'usage

Plafond : sous-face de la toiture composée de poutres en bois et de voliges peintes en blanc mais recouvertes de saleté.

Il est gardé par un garde-corps métallique.

Ce balcon se prolonge sur un escalier de six marches carrelées menant à l'avant de la maison et protégé par un garde-corps métallique.

*Surface : 7,08 m<sup>2</sup>*

## **Photographies 107 à 110**

---

## 5. Cuisine

Il s'agit d'une cuisine semi-ouverte, séparée de la pièce principale par un muret faisant office



de comptoir.

Sol et plinthes : carrelage

Murs : peinture blanche en état d'usage et crédence carrelée

Plafond : sous-face de la toiture composée de poutres en bois et de voliges peintes en blanc mais recouvertes de saleté.

Elle prend jour via une fenêtre à deux pans coulissants gardée par un double volet battant en bois.

Elle ouvre sur la terrasse via une porte en bois simple battant surmontée d'une imposte ajourée.

Cette cuisine est équipée d'un plan de travail maçonné, d'un évier encastré et d'une plaque de cuisson au gaz alimentée par des bonbonnes.

*Surface : 7 m<sup>2</sup>*

### **Photographies 111 à 118**

---

#### 6. Couloir

On y accède depuis la pièce principale via une ouverture dépourvue de porte.

Sol et plinthes : carrelage

Murs : peinture bicolore en état d'usage

Plafond : sous-face de la toiture composée de poutres en bois et de voliges peintes en blanc mais recouvertes de saleté.

*Surface : 4,57 m<sup>2</sup>*

### **Photographies 119 à 121**

---

#### 7. Chambre 1 (angle Nord-Ouest)

On y accède depuis le couloir via une porte simple battant en bois.

Sol et plinthes : carrelage

Murs : peinture saumon en état d'usage

Plafond : sous-face de la toiture composée de poutres en bois et de voliges peintes en blanc mais recouvertes de saleté.

Elle prend jour via deux fenêtres à deux pans coulissants surmontées de fenêtres à ailettes vitrées mobiles. Le tout est gardé par des doubles volets battant en bois.

Cette pièce communique avec une salle d'eau.

*Surface : 13,18 m<sup>2</sup>*

### **Photographies 122 à 127**

---





8. Salle d'eau dépendante de la chambre 1

On y accède depuis la chambre 1 via une porte vitrée coulissante.

Sol : carrelage

Murs : carrelage mural et peinture blanche

Plafond : sous-face de la toiture composée de poutres en bois et de voliges peintes en blanc mais recouvertes de saleté.

Cette pièce est équipée d'une cabine de douche, d'un WC à l'anglaise et d'un lavabo sur colonne.

Elle prend jour via une fenêtre à ailettes vitrées mobiles.

*Surface : 5,57 m<sup>2</sup>*

**Photographies 128 à 134**

---

9. Salle d'eau indépendante

On y accède depuis le couloir via une porte simple battant en bois.

Sol : carrelage

Murs : carrelage mural et peinture blanche en état d'usage

Plafond : sous-face de la toiture composée de poutres en bois et de voliges peintes en blanc mais recouvertes de saleté.

Cette pièce est équipée d'un bac de douche, d'un WC à l'anglaise et d'un lavabo sur colonne.

Elle prend jour via une fenêtre à ailettes vitrées mobiles.

*Surface : 3,84 m<sup>2</sup>*

**Photographies 135 à 142**

---

10. Chambre 2 (angle Nord-Est)

On y accède depuis le couloir via une porte simple battant en bois.

Sol et plinthes : carrelage

Murs : peinture saumon en état d'usage

Plafond : sous-face de la toiture composée de poutres en bois et de voliges peintes en blanc mais recouvertes de saleté.

Elle prend jour via deux fenêtres à deux pans coulissants surmontées de fenêtres à ailettes vitrées mobiles. Le tout est gardé par des doubles volets battant en bois.

*Surface : 12,49 m<sup>2</sup>*

**Photographies 143 à 147**

---



### 11. Chambre 3 (façade Est)

On y accède depuis le couloir via une porte simple battant en bois.

Sol et plinthes : carrelage

Murs : peinture blanche en état d'usage

Plafond : sous-face de la toiture composée de poutres en bois et de voliges peintes en blanc mais recouvertes de saleté.

Elle prend jour via une fenêtre à deux pans coulissants surmontée de fenêtres à ailettes vitrées mobiles. Le tout est gardé par un double volet battant en bois.

*Surface : 10,81 m<sup>2</sup>*

### **Photographies 148 à 154**

---

## **IV – GENERALITES :**

- **Etat d'occupation :**

Le bien est occupé par :

- **Dégradations signalées**

Ce après quoi, je me suis retiré.  
Fin des opérations : 10 heures et 35 minutes.

- **Informations Urbanisme**

Selon les informations obtenues sur le site [GEOPORTAIL-URBANISME.GOUV.FR](http://GEOPORTAIL-URBANISME.GOUV.FR), la parcelle est classée en zone UG (Développements bâtis permis dans les principales sections de la commune), cependant la partie aux abords de la rivière est classée en zone N (zone naturelle à protéger). Fiche détaillée jointe en annexe (**Annexe 7**). Cette fiche a un caractère purement informatif et ne peut pas être considérée comme document opposable.

S'agissant des risques naturels, selon les informations obtenues sur le site [PPRN971GUADELOUPE.FR](http://PPRN971GUADELOUPE.FR), la parcelle souffre d'un risque fort d'inondation aux abords de la rivière. Pour le reste de la parcelle, aucun aléa n'est indiqué. Fiche détaillée jointe en annexe (**Annexe 8**). Cette fiche a un caractère purement informatif et ne peut pas être considérée comme document opposable.



Ces renseignements n'exonèrent pas les potentiels adjudicataires d'obtenir de plus amples informations auprès des services d'urbanisme concernés et de la DEAL et notamment les éventuelles évolutions qui pourraient intervenir entre la rédaction de ce procès-verbal et la vente aux enchères.

- oo OO oo -

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de description comportant 8 pages, 154 photographies et 8 annexes, revêtus du sceau de mon Etude, pour servir et valoir ce que de droit.

Les 154 photographies ci-dessus visées ont été prises par moi-même, au moyen d'un appareil numérique, et sont certifiées conformes à l'état ou à l'objet photographié, éditées et imprimées sans aucune modification ni correction.

Les relevés de surface m'ont été communiqués par le diagnostiqueur m'accompagnant.

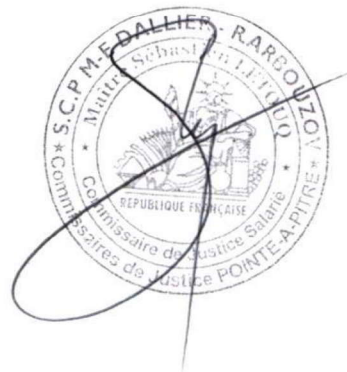
Les limites visibles du terrain, ci-dessus décrites, sont susceptibles de différer des limites réelles de la parcelle dont la vérification nécessite l'intervention d'un géomètre-expert.

Les vues aériennes agrémentées des limites cadastrales issues du site GEOPORTAIL ne reflètent pas toujours la réalité des limites séparatives. Ces vues ont un caractère purement informatif et ne peuvent pas être considérées comme documents opposables.

<b>DUREE D'EXECUTION DE LA PRESTATION - DETAIL</b>	<b>DUREE</b>	
Prestation sur site	/	35 min
Prestation hors site (rédaction, édition photographies mise en forme du PV)	3 heures	/
Durée totale de la prestation (durée du transport sur site A/R non facturée)	3 heures	35 min

<b>COUT DE L'ACTE</b>	<b>EUROS</b>
Emolument (Art. A.444-28 et A.444-46 3° C.com)	282,72
Emolument complémentaire (Art. A.444-18 C.com)	575,88
Frais de transport	21,60
Sous-total HT	880,20
TVA 8,50 %	74,82
<b>Total TTC (Maj. DOM incluse - Art. R444-58)</b>	<b>955,02</b>

Maître Sébastien LETOUQ





# PERSONNES PRESENTES LORS DES OPERATIONS :

( ) Article L 142-1 CPCE

Article R 322-3 CPCE

Le: 27/12/2022

N° dossier: CO 29688

Lieu d'intervention: Chemin de Lollane Parcelle AT 463 97115 Ste Rose

Serrurier :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Témoin majeur n'étant ni au service de l'Etude ni à celui du demandeur:

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Témoin majeur n'étant ni au service de l'Etude ni à celui du demandeur:

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Autorité de police :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Technicien en diagnostics immobiliers :

Nom : JOSEPH-THÉODORE

Prénom : Vincent

Société : COGEIRISIK

Signature : A omis de signer



Annexe 1

Géomètre :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

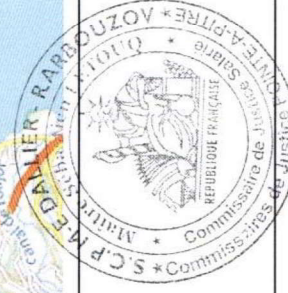




© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

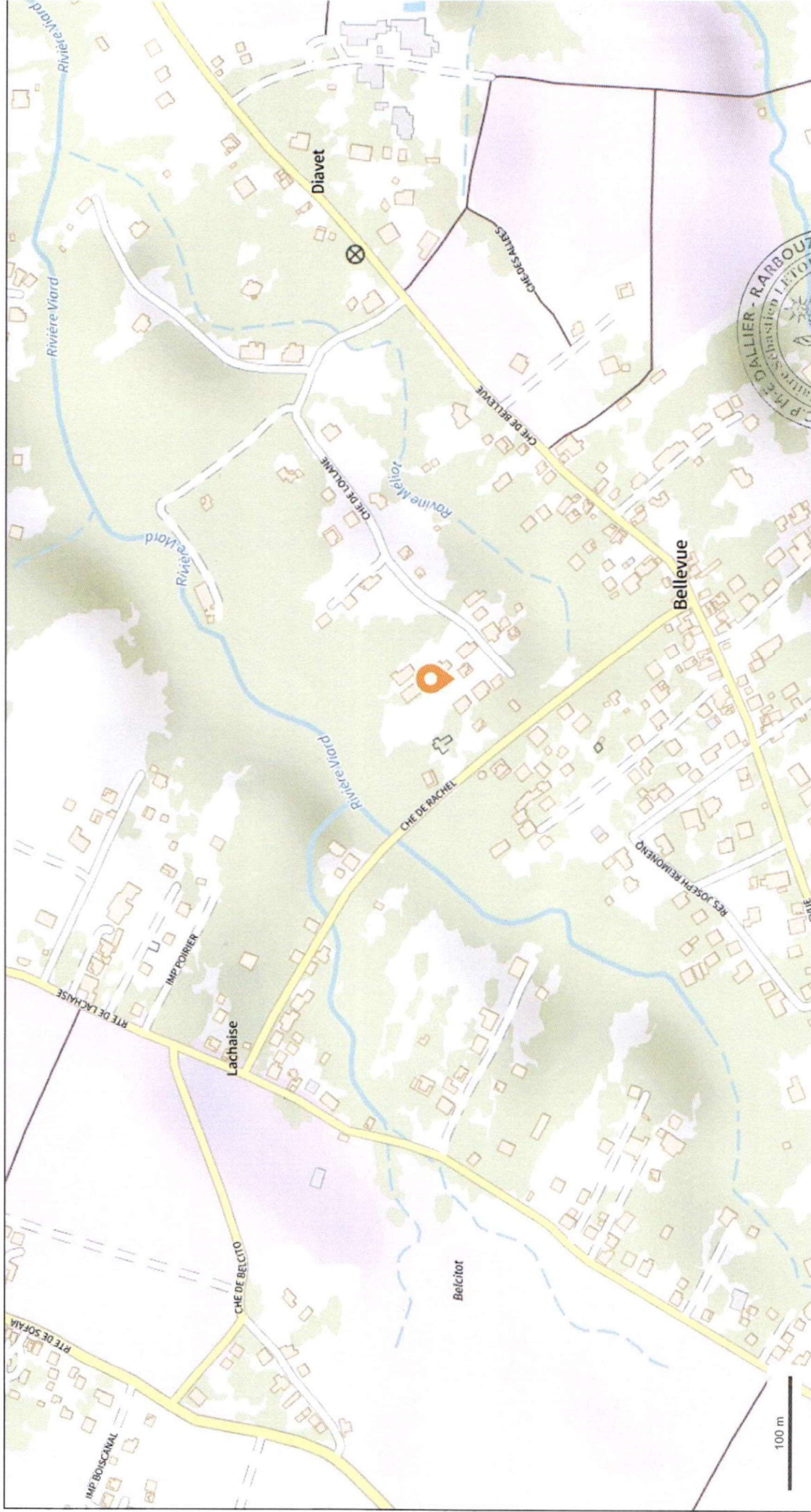
Longitude : 61° 40' 31" W  
Latitude : 16° 17' 38" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



Anexe 2





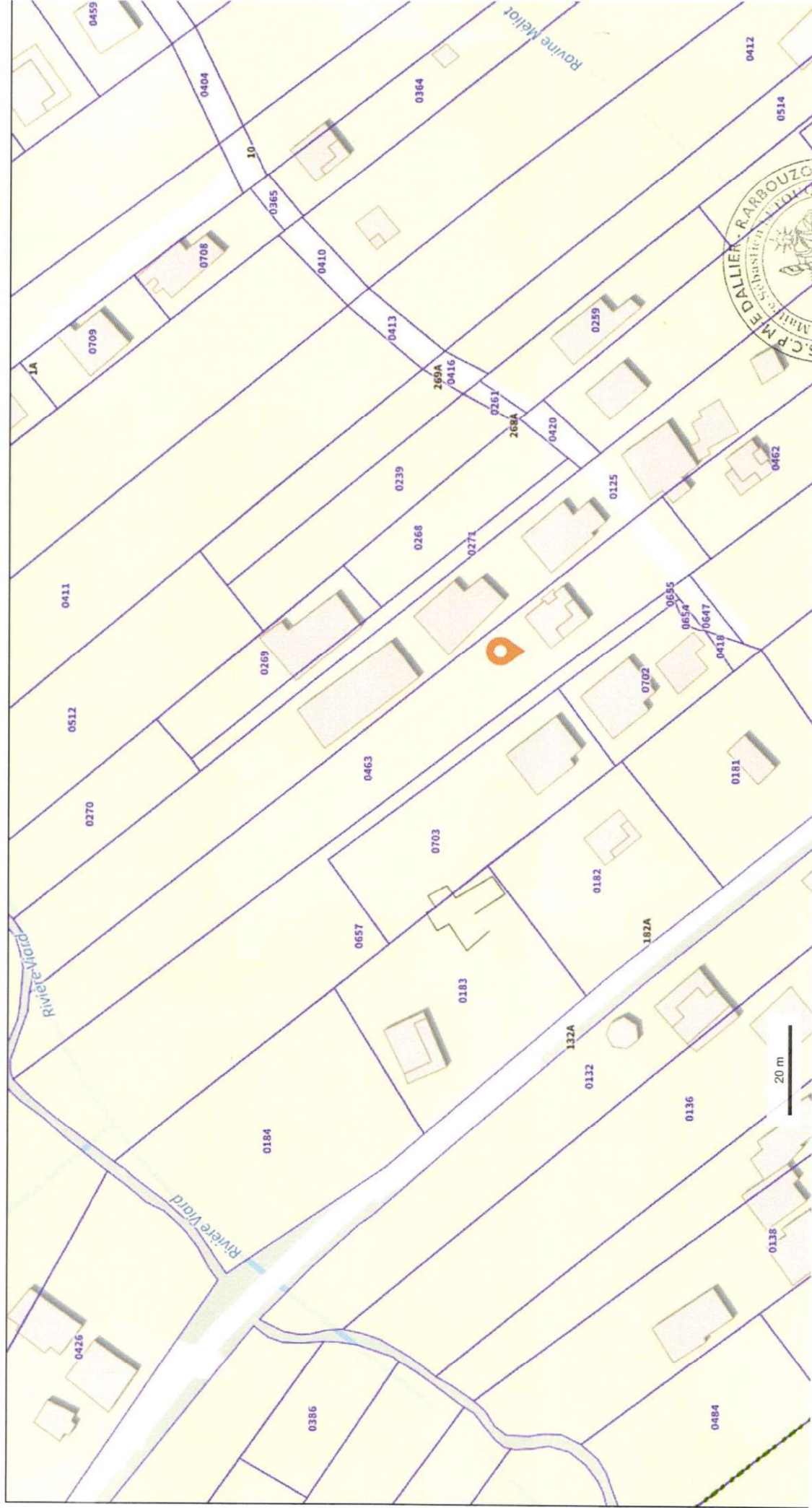
© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 61° 41' 37" W  
Latitude : 16° 18' 54" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>







© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 61° 41' 41" W  
 Latitude : 16° 18' 53" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

*Anex 6*





© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 61° 41' 42" W  
Latitude : 16° 18' 53" N



Anexe 5



Département :  
GUADELOUPE

Commune :  
SAINTE ROSE

Section : AT  
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 20/12/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :  
GUAD48UTM20  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

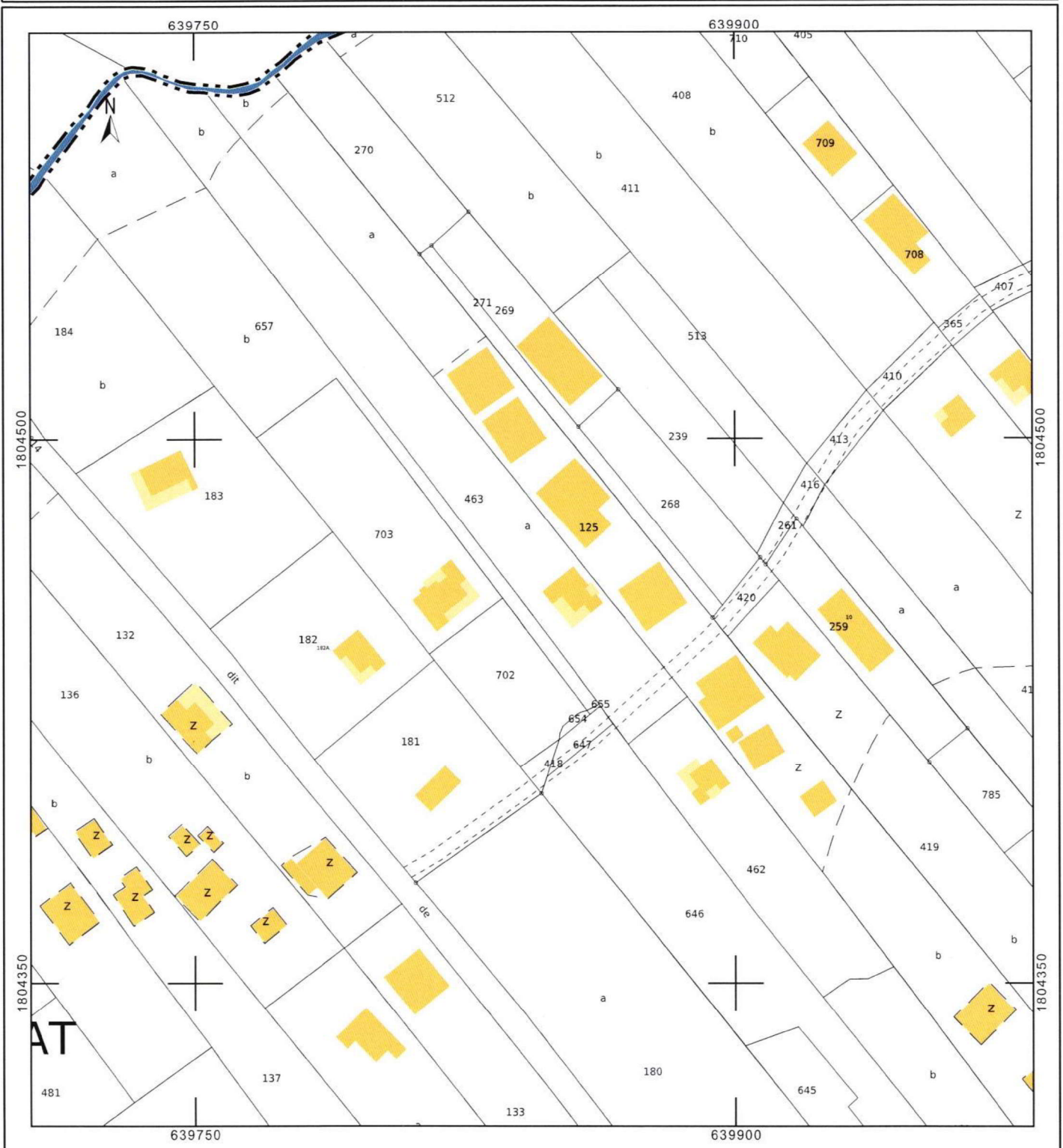


Anexe 6

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Pointe-à-Pitre  
Centre des Finances Publiques de Morne Caruel Rue des Finances 97139  
97139 Abymes  
tél. 05 90 83 85 73 -fax  
cdif.pointe-a-pitre@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





## FICHE DÉTAILLÉE DE LA PARCELLE

### Commune de Sainte-Rose - Section AT - Parcelle 0463



#### VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

##### Zonage(s)

- Parcelle classée UG, UG = Développés bâtis permis dans les principales sections de la commune
- Parcelle classée N, N = Zone naturelle à protéger

#### SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention des risques miniers (PPRM) (PM1)

**NB : Cette fiche a un caractère informatif et ne peut pas être considérée comme un document opposable**

**Les SUP dites "protégées" n'apparaissent pas en fiche détaillée à la parcelle. Pour plus d'informations, consultez la FAQ**

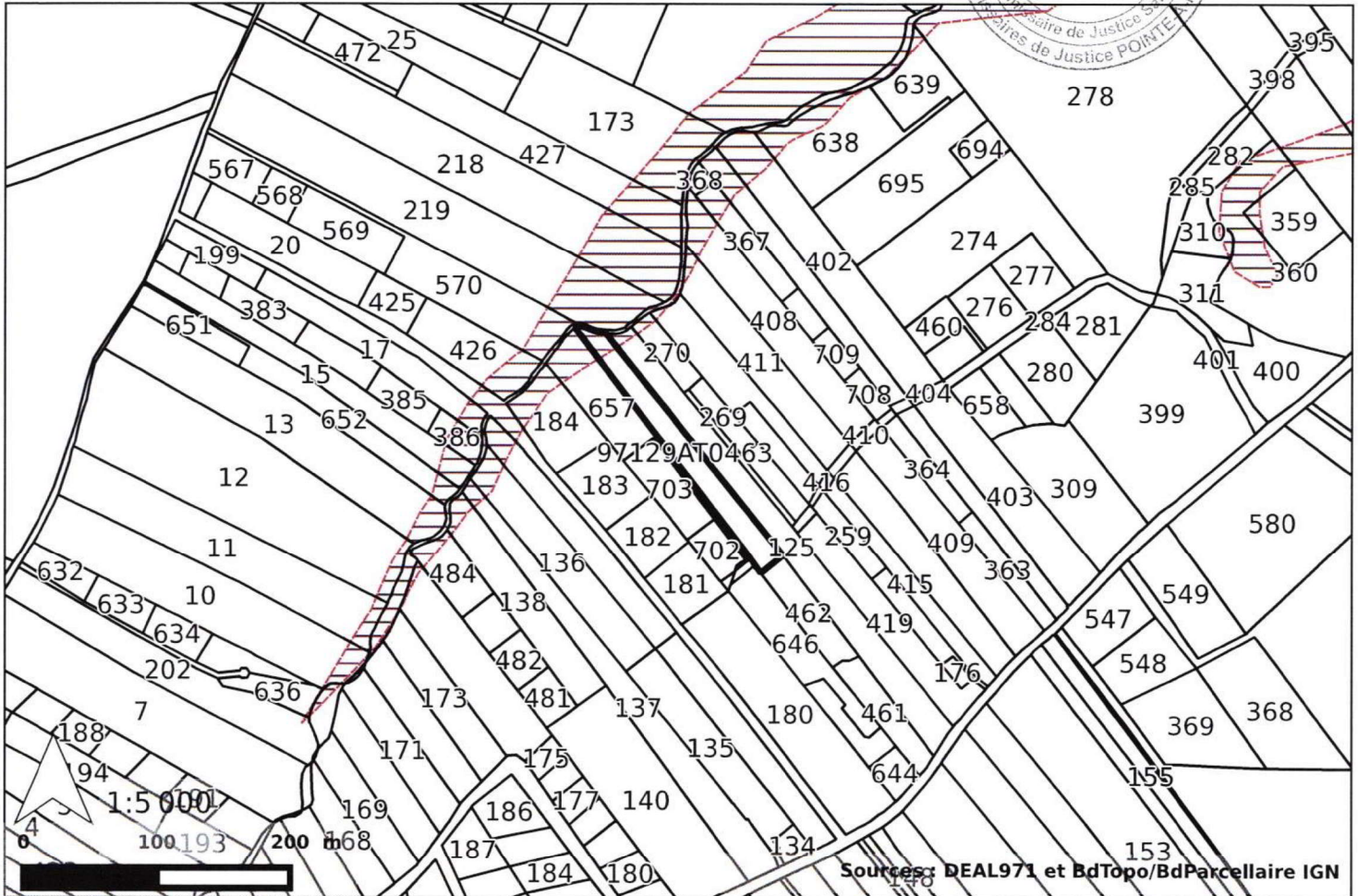




Règlementation de la parcelle  
97129AT0463



Plan de zonage règlementaire



Sources : DEAL971 et BdTopo/BdParcellaire IGN

**Légende de la carte**

<b>Zones inconstructibles</b>			
	6 - Aléa houle cyclonique fort		4 - Aléa mouvement de terrain fort
			5 - Aléa inondation fort
<b>Zones constructibles sous prescriptions</b>			
	3 - Zones soumises à projet d'aménagement		8 - Zones de faille
	2 - Zones soumises à prescriptions individuelles et/ou collectives		9 - Zones des grands-fonds
	1 - Zones soumises à prescriptions individuelles		7 - Parc national
	0 - Zones soumises aux règles communes à l'ensemble du territoire		

**Informations sur les aléas concernant la parcelle : 97129AT0463**

Nature de l'aléa	Faible	Moyen	Fort
Aléa inondation			Fort

Partie réglementaire

<i>Zone</i>	<i>Niveau de contraintes</i>	<i>Nature des prescriptions</i>	<i>Titres</i>
0	contraintes courantes	dispositions applicables à l'ensemble du territoire	cf Titres I et II
5	contraintes très fortes	zone inconstructible	cf Titres I, II et III

**Règlement applicable à la parcelle : 97129AT0463**

Titre I	Le titre de règlement correspondant est téléchargeable en cliquant sur le numéro affiché dans l'infobulle de la parcelle dans l'interface cartographique
Titre II	Le titre de règlement correspondant est téléchargeable en cliquant sur le numéro affiché dans l'infobulle de la parcelle dans l'interface cartographique
Titre III	Le titre de règlement correspondant est téléchargeable en cliquant sur le numéro affiché dans l'infobulle de la parcelle dans l'interface cartographique

**Précaution d'utilisation**

Les informations délivrées sur ce site sont à titre indicatif, non contractuelles et non exhaustives pour faciliter la compréhension et la visualisation cartographique des données PPR par l'utilisateur.

Pour toute information complémentaire, les services de la DEAL Guadeloupe se tiennent à votre disposition au courriel suivant : pprn971@developpement-durable.gouv.fr





photo 1



photo 2





↓ - photo 3



· photo 4







photo 5



- photo 6







- photo 7



- photo 8







photo 9



1 - photo 10





photo 11



photo 12







- photo 13



l - photo 14





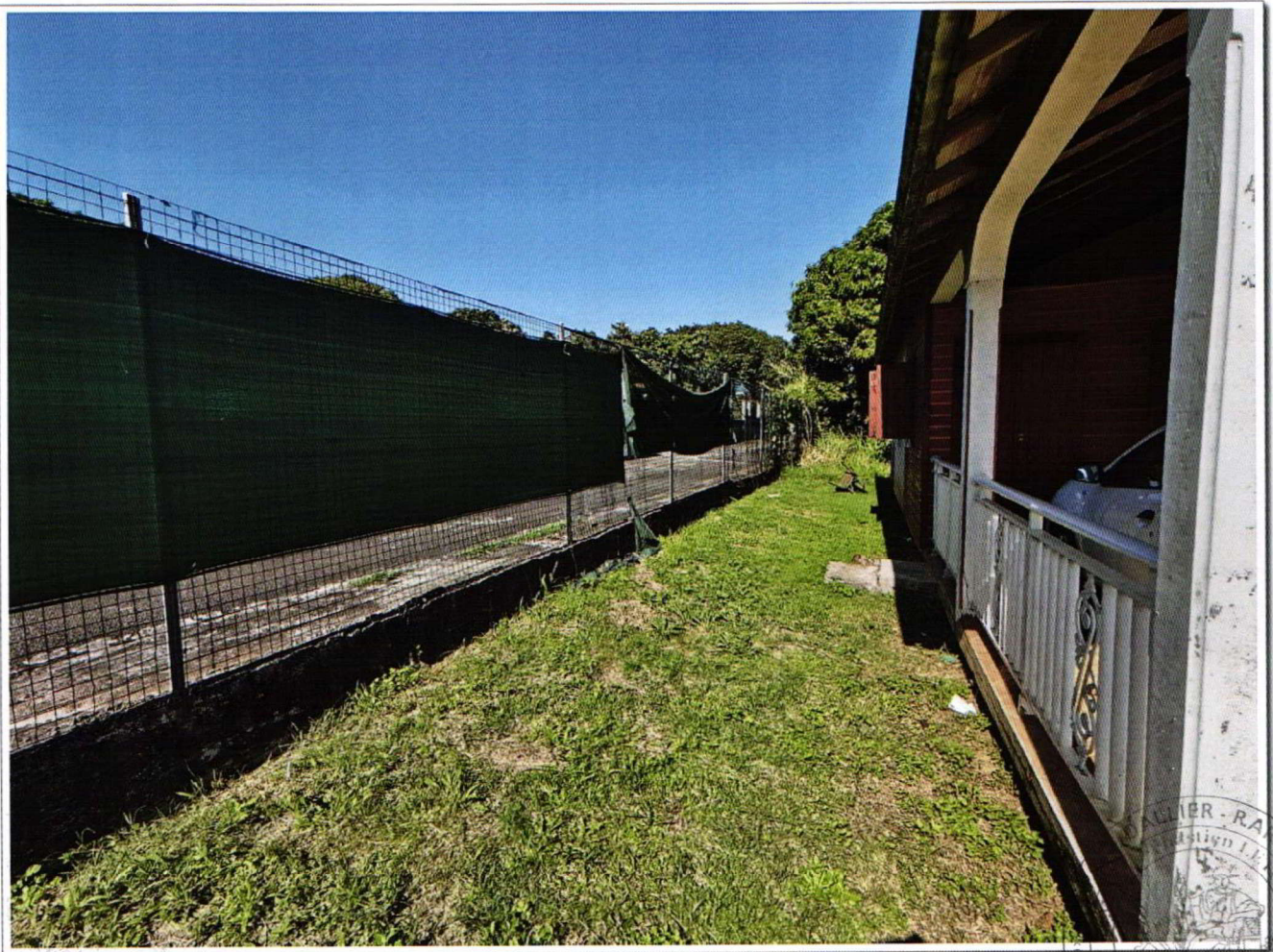


photo 15



photo 16





I - photo 17



photo 18







- photo 19



- photo 20



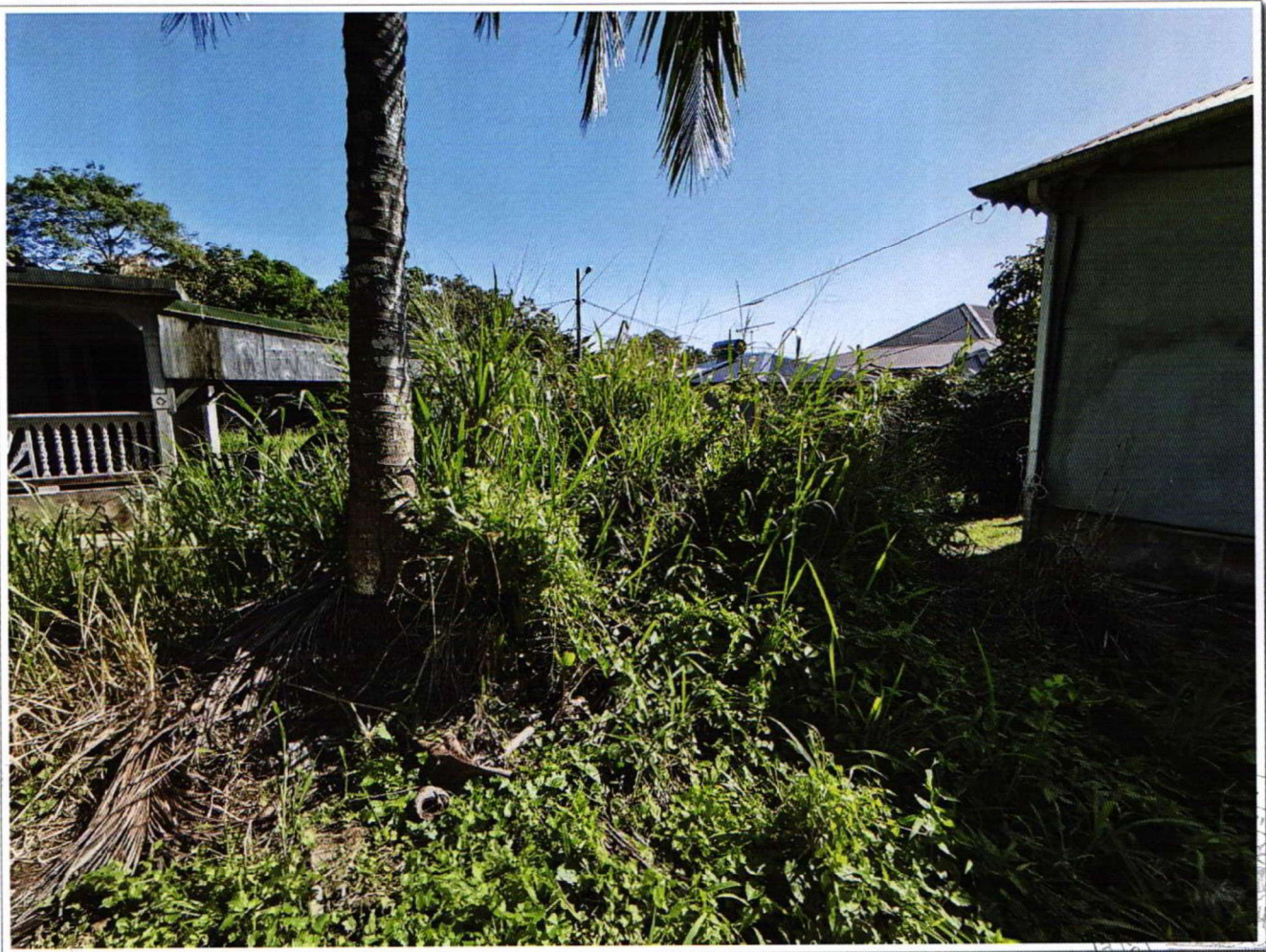


photo 21



- photo 22





- photo 23



- photo 24







- photo 25



- photo 26







- photo 27



photo 28







- photo 29



! - photo 30







I - photo 31



I - photo 32







photo 33



photo 34



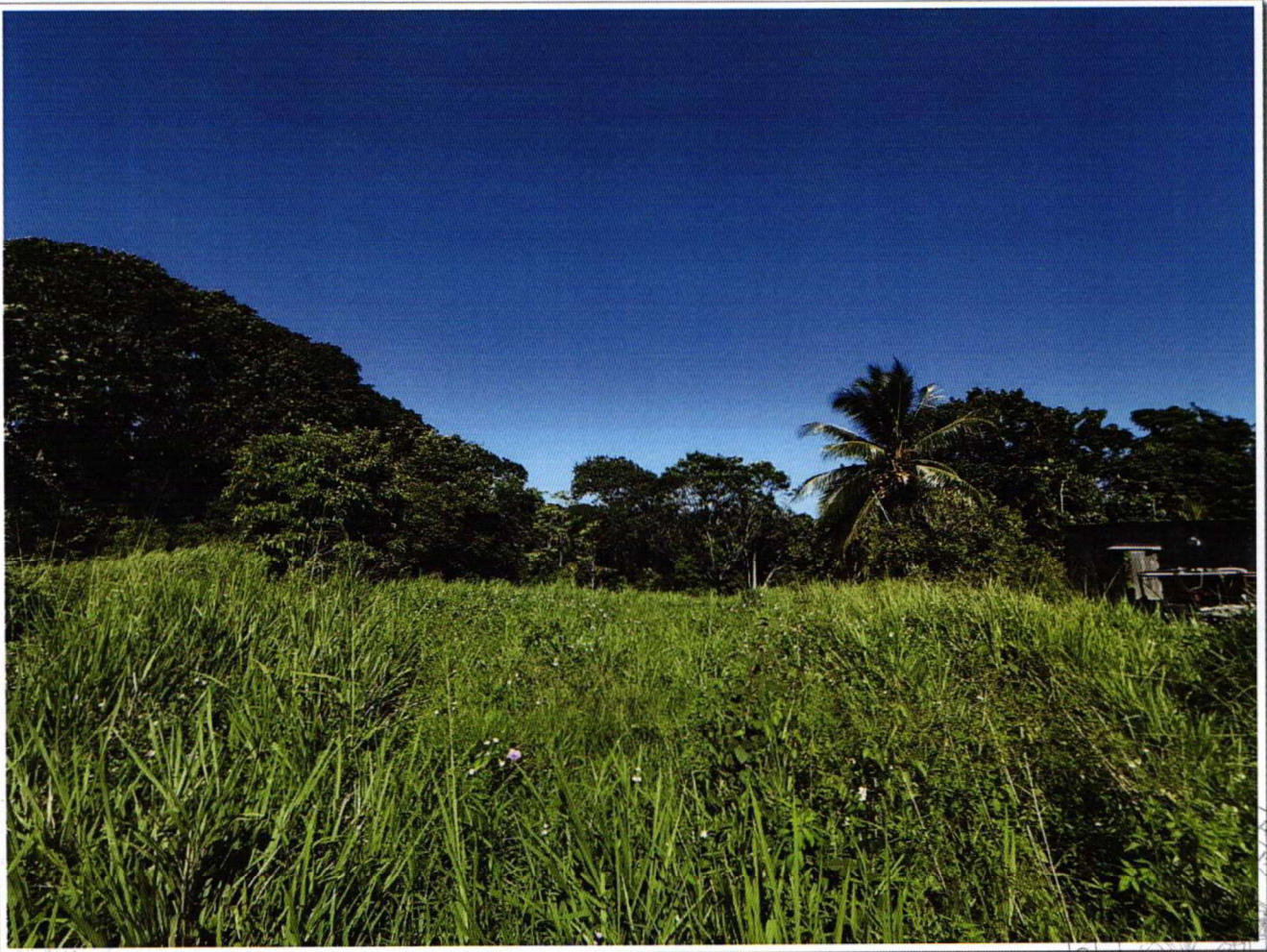


photo 35



photo 36







- photo 37



- photo 38





photo 39



photo 40





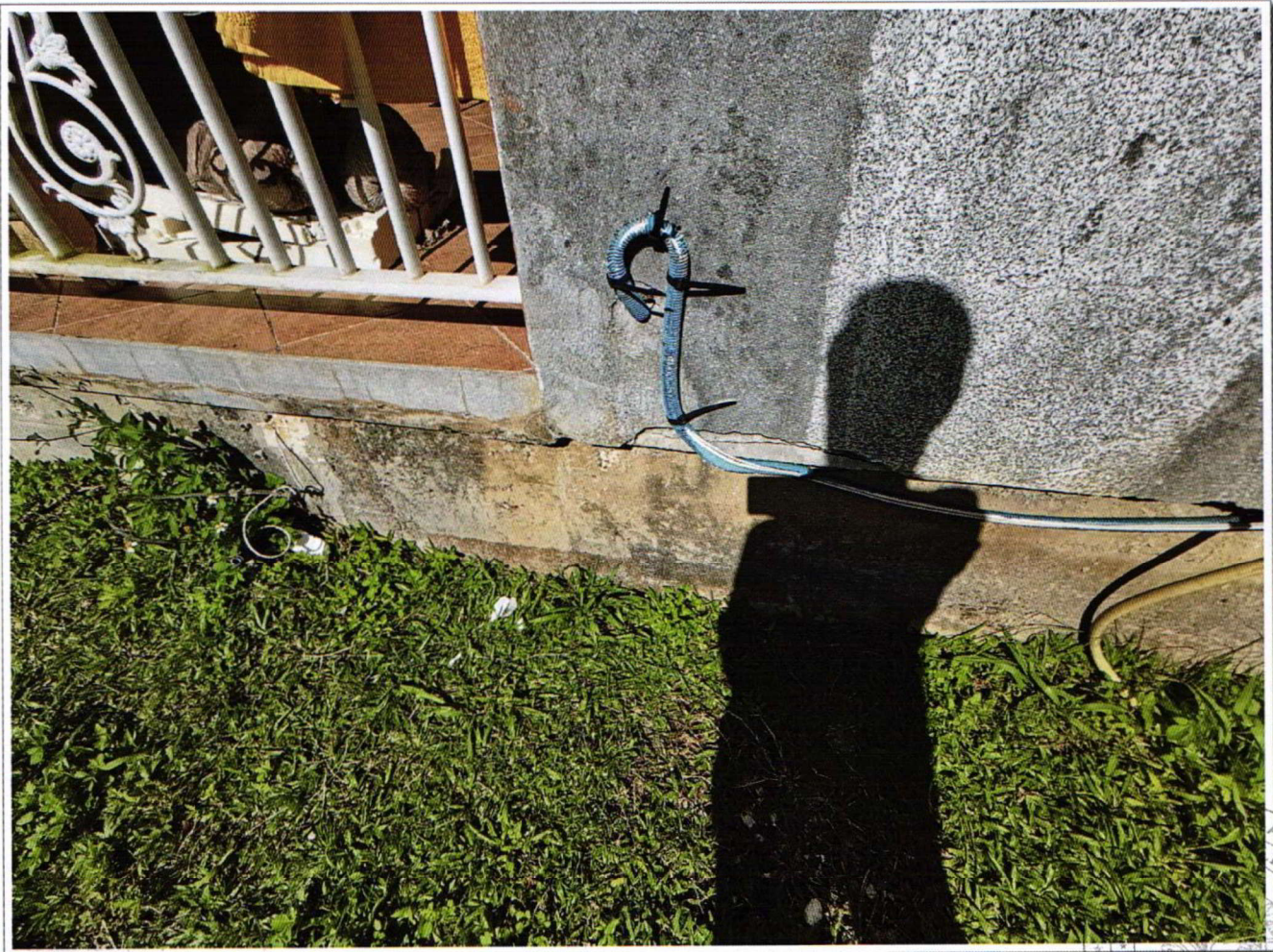


photo 41



- photo 42





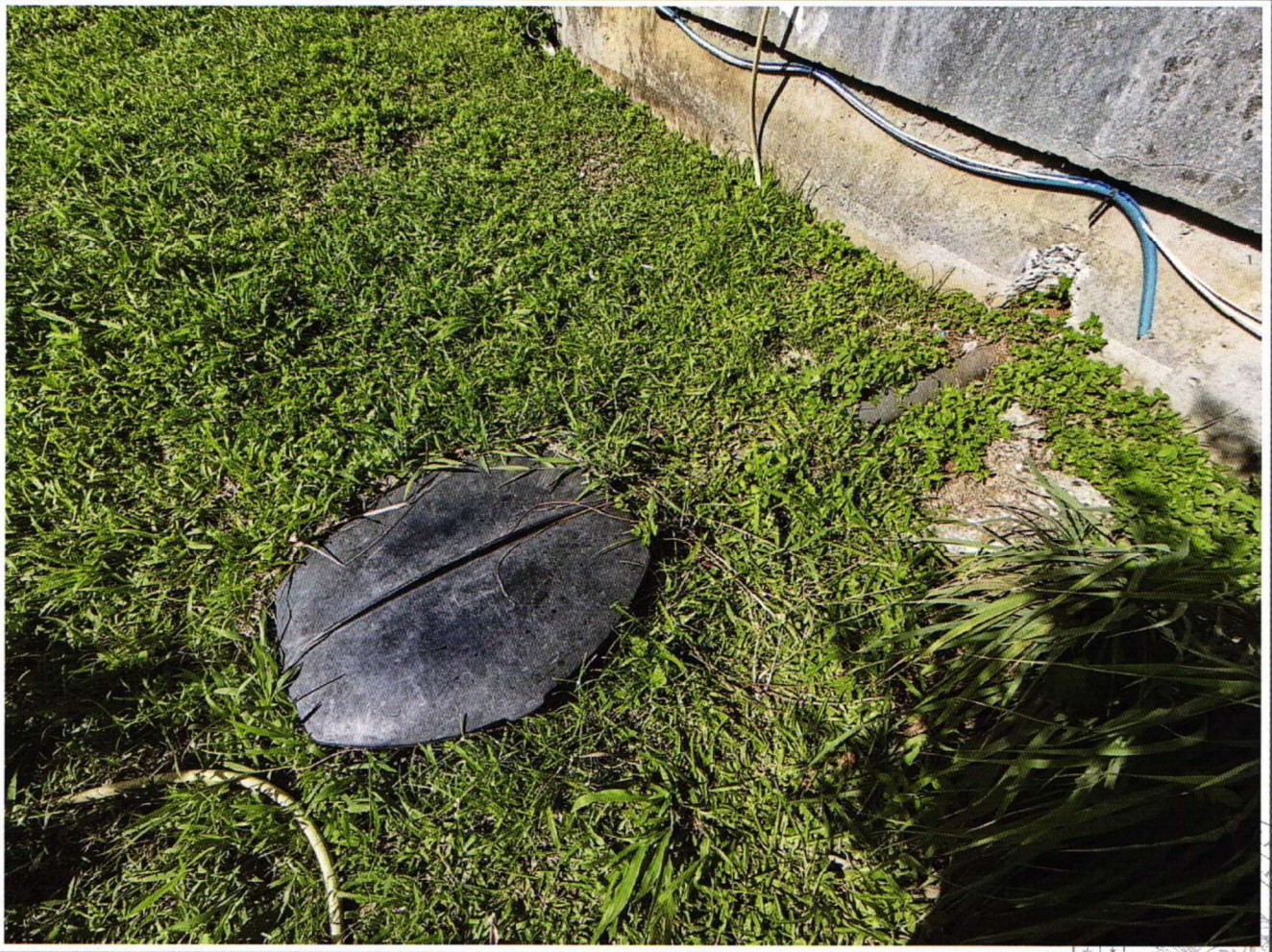
- photo 43



- photo 44







I - photo 45



photo 46



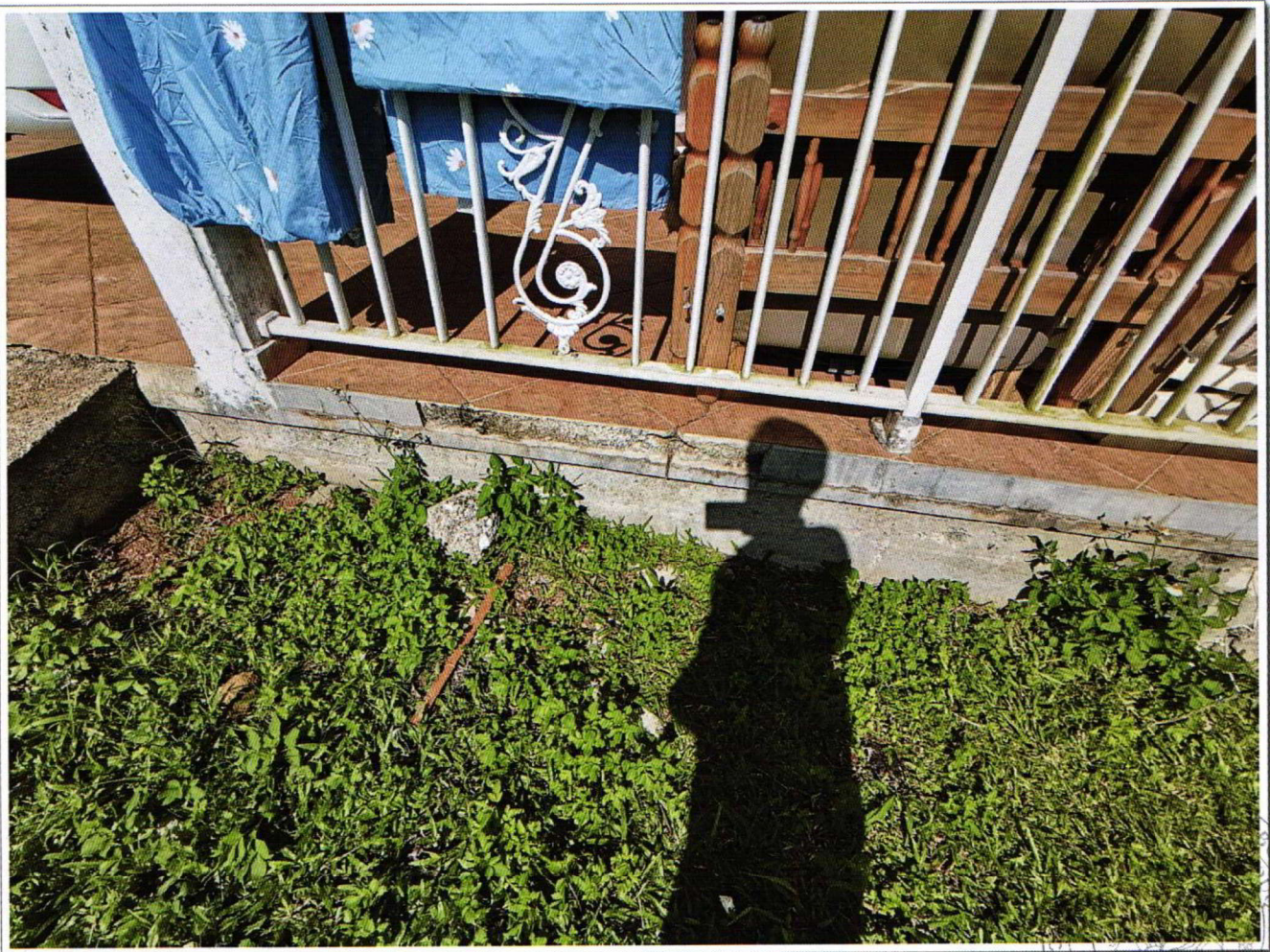


photo 47



photo 48

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
Commissaire de Justice  
POMPEY-LE-GRAND  
NOZ  
PITRE





photo 49

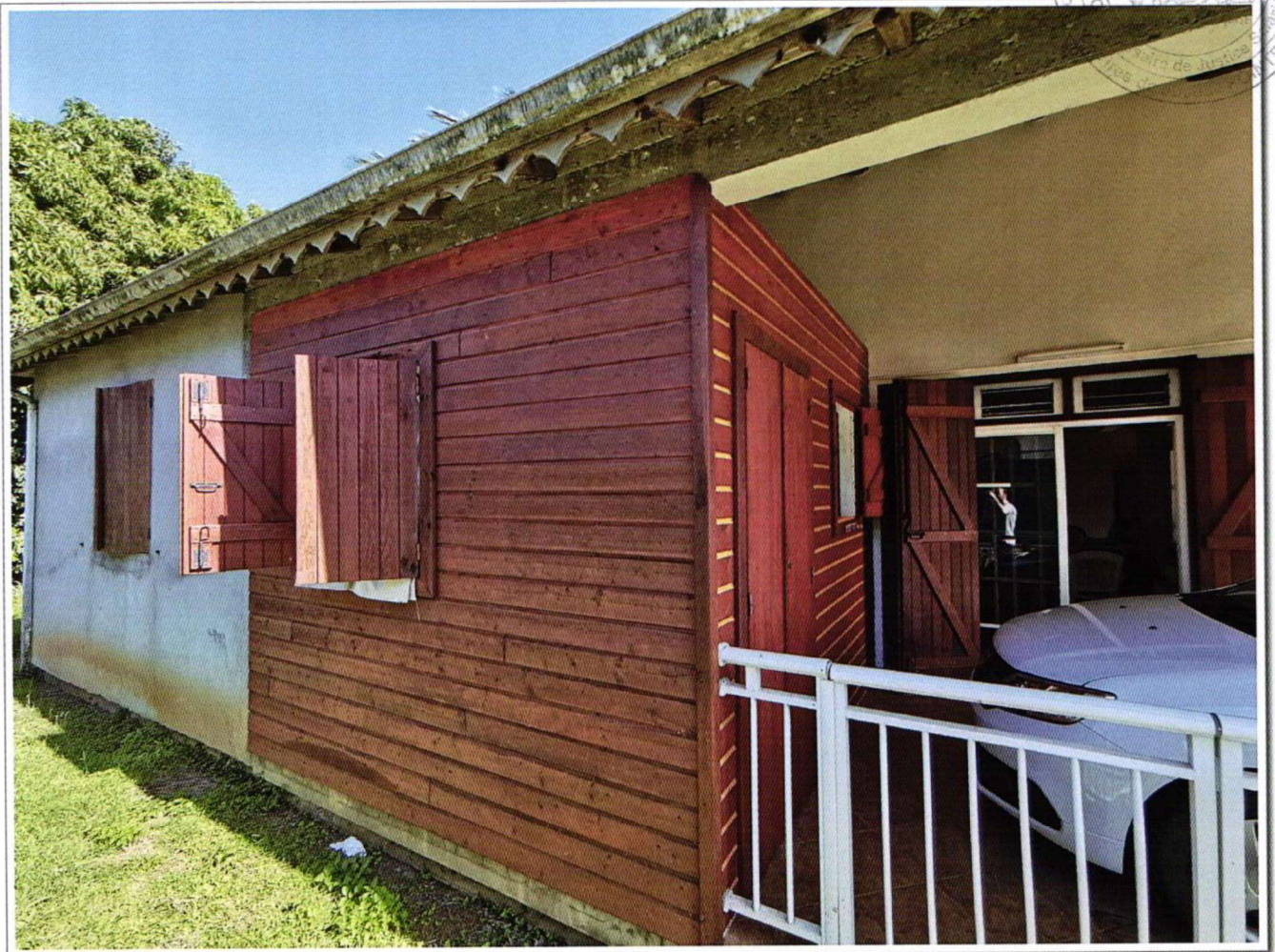


photo 50





- photo 51



- photo 52





photo 53



photo 54







I - photo 55



I - photo 56





↓ - photo 57



- photo 58







1 - photo 59



- photo 60



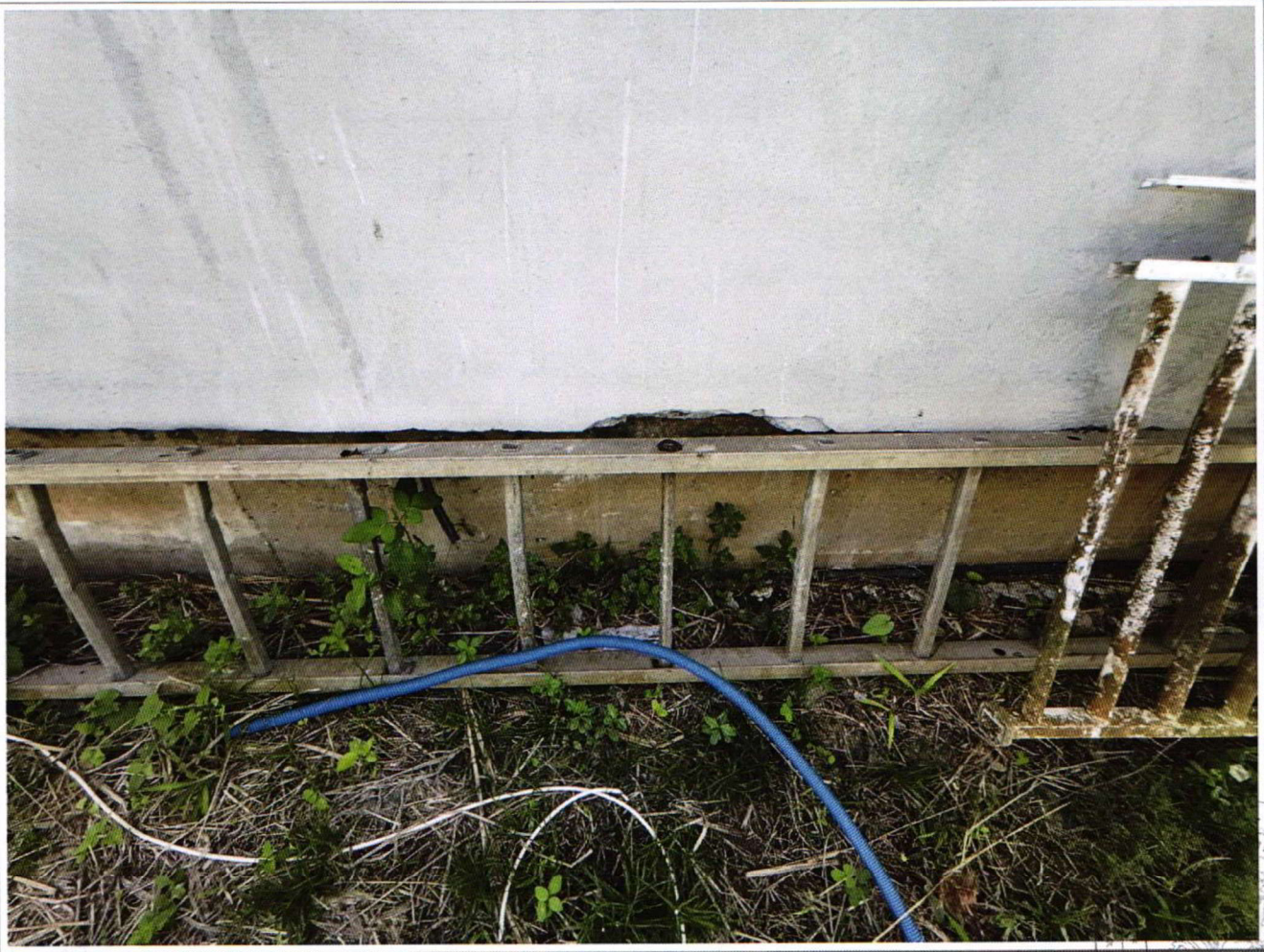


- photo 61



- photo 62





- photo 63



- photo 64







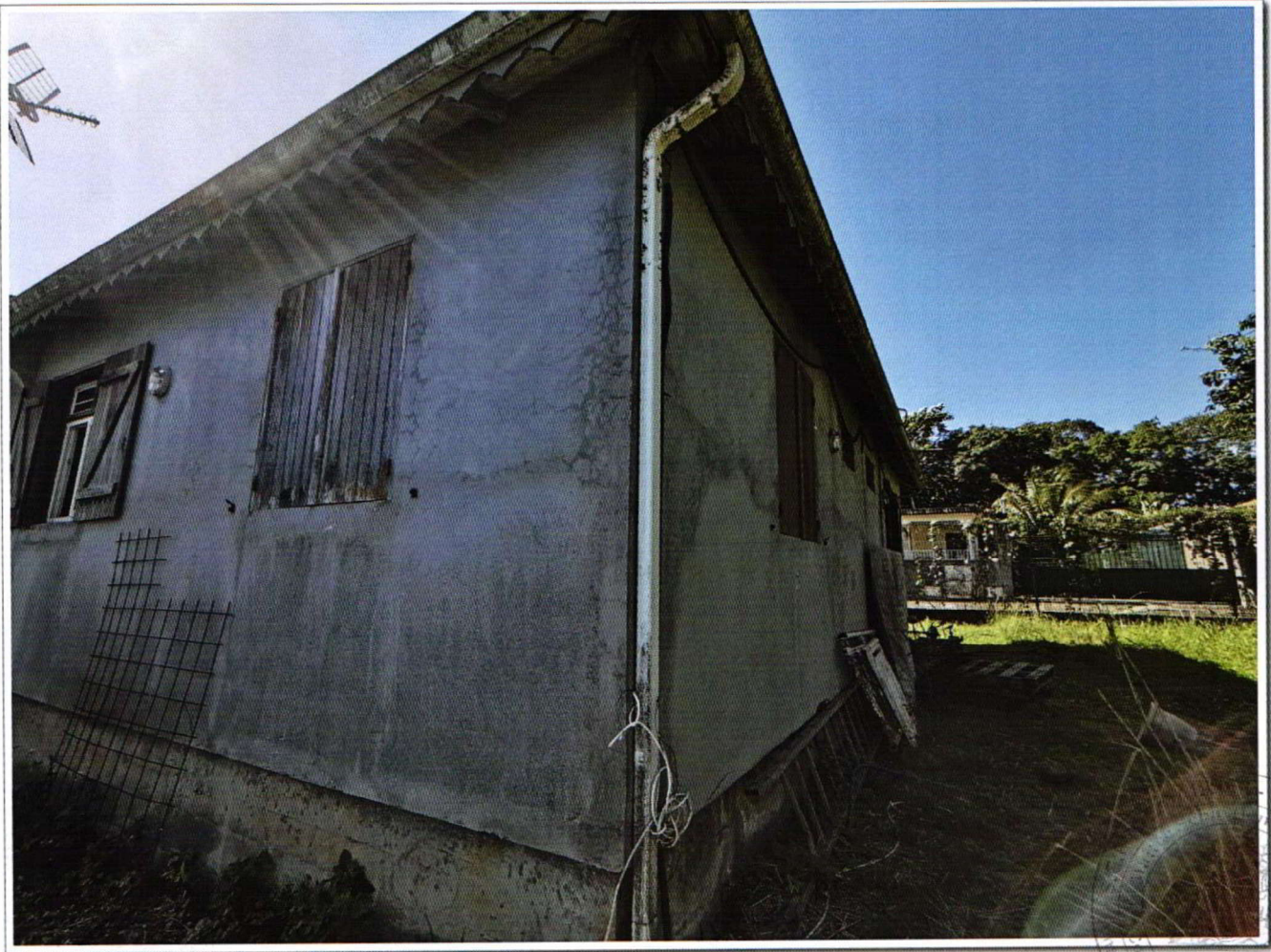
photo 65



photo 66

ARBOUZOV  
JUSTICE  
TE-AsPIRE





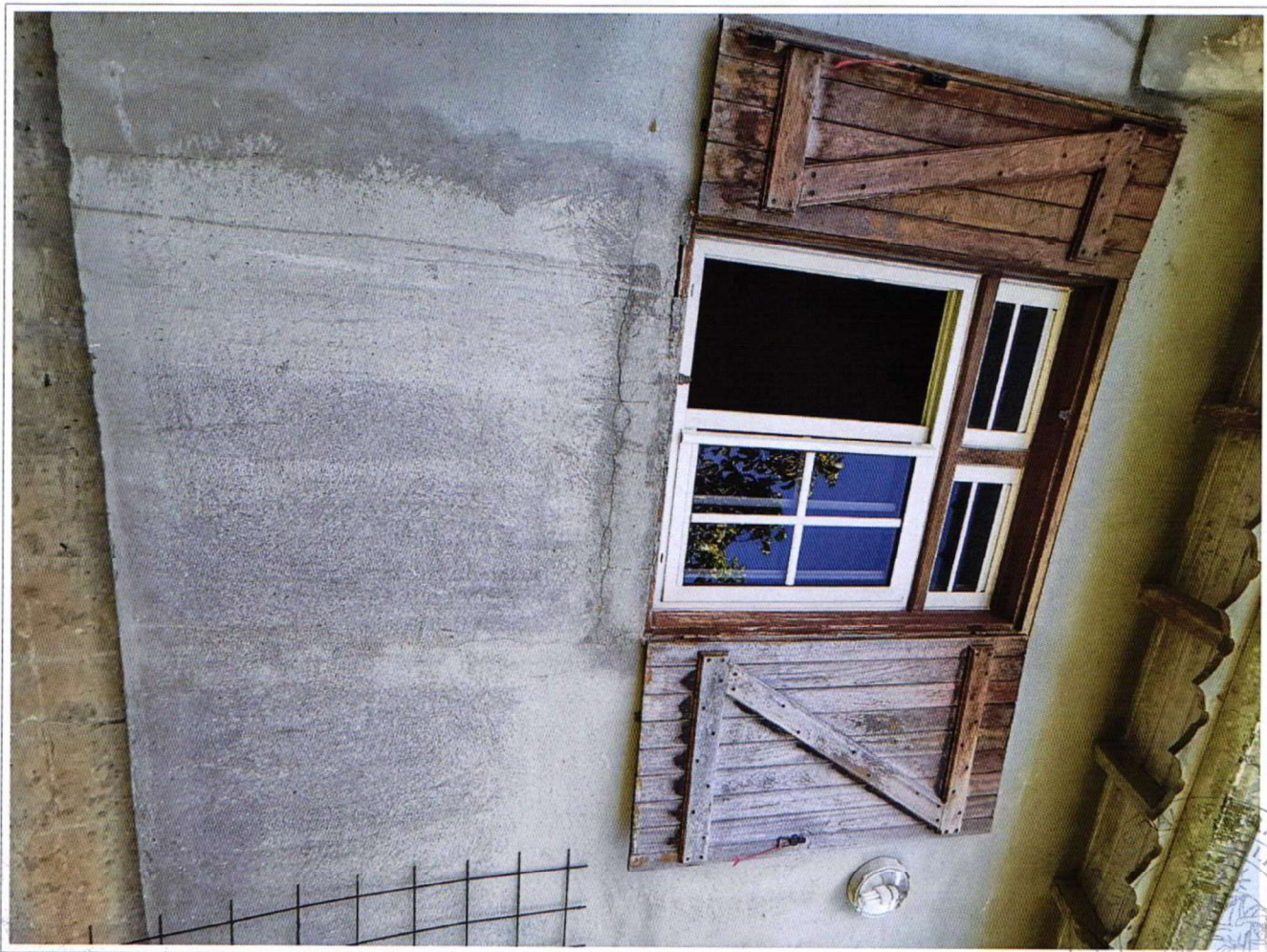
- photo 67



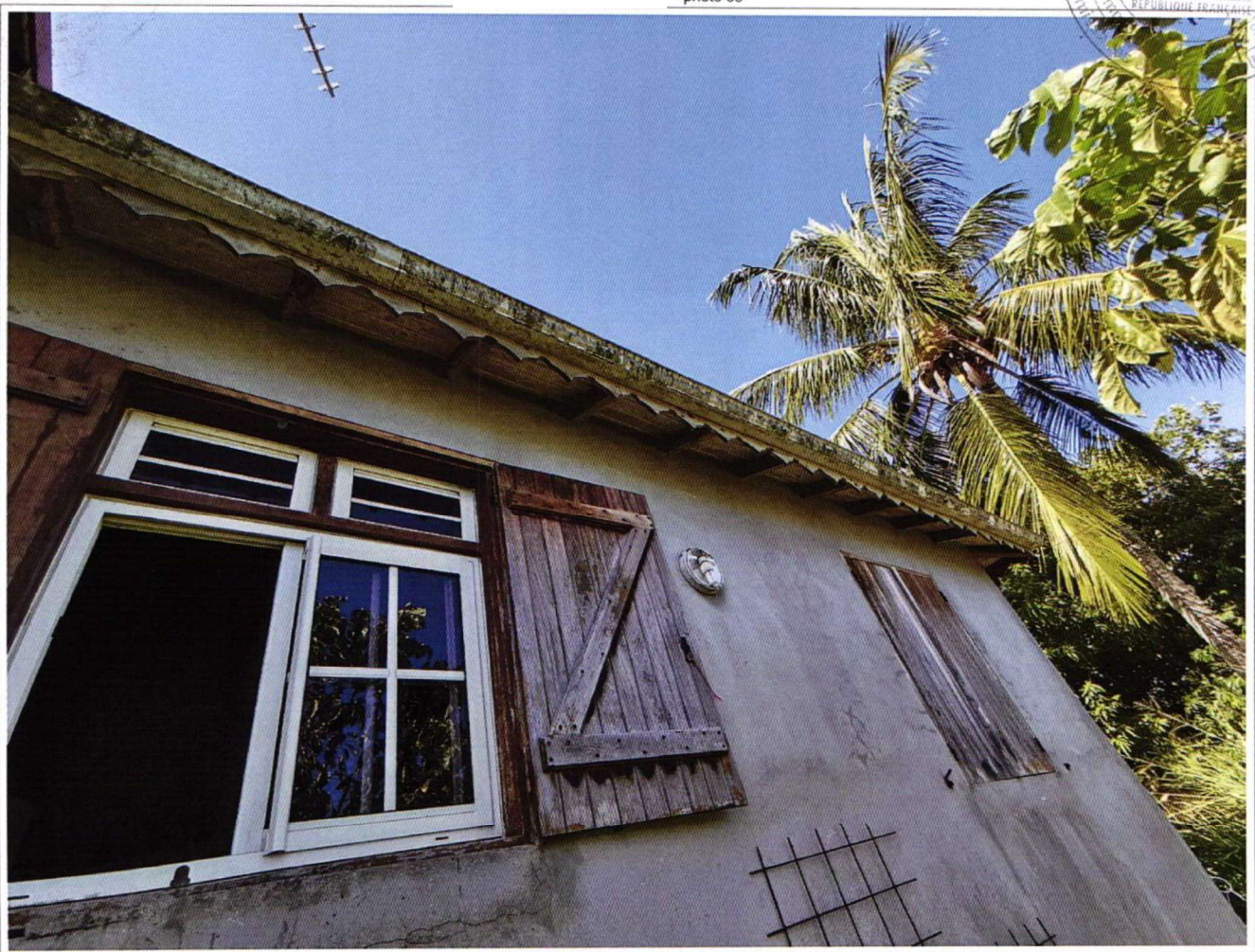
I - photo 68







- photo 69



- photo 70





photo 71



- photo 72





- photo 73



photo 74

ARBOUZOV  
STUDIO  
1988  
CARRIERS  
VITEH-PITRE \*





photo 75

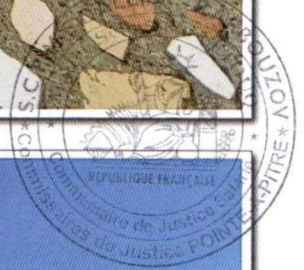


- photo 76





... - photo 77



... - photo 78



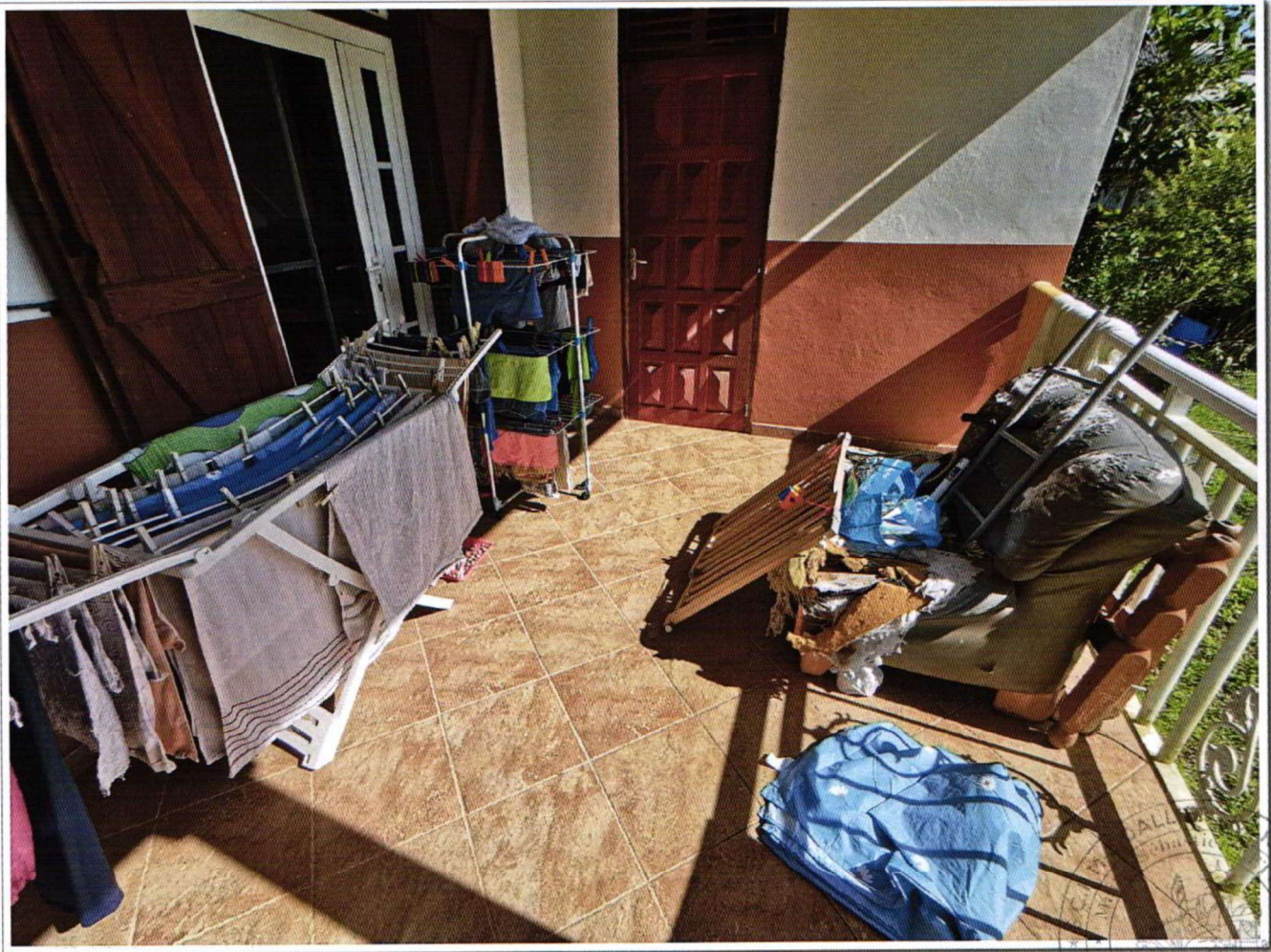


photo 79



photo 80





photo 81

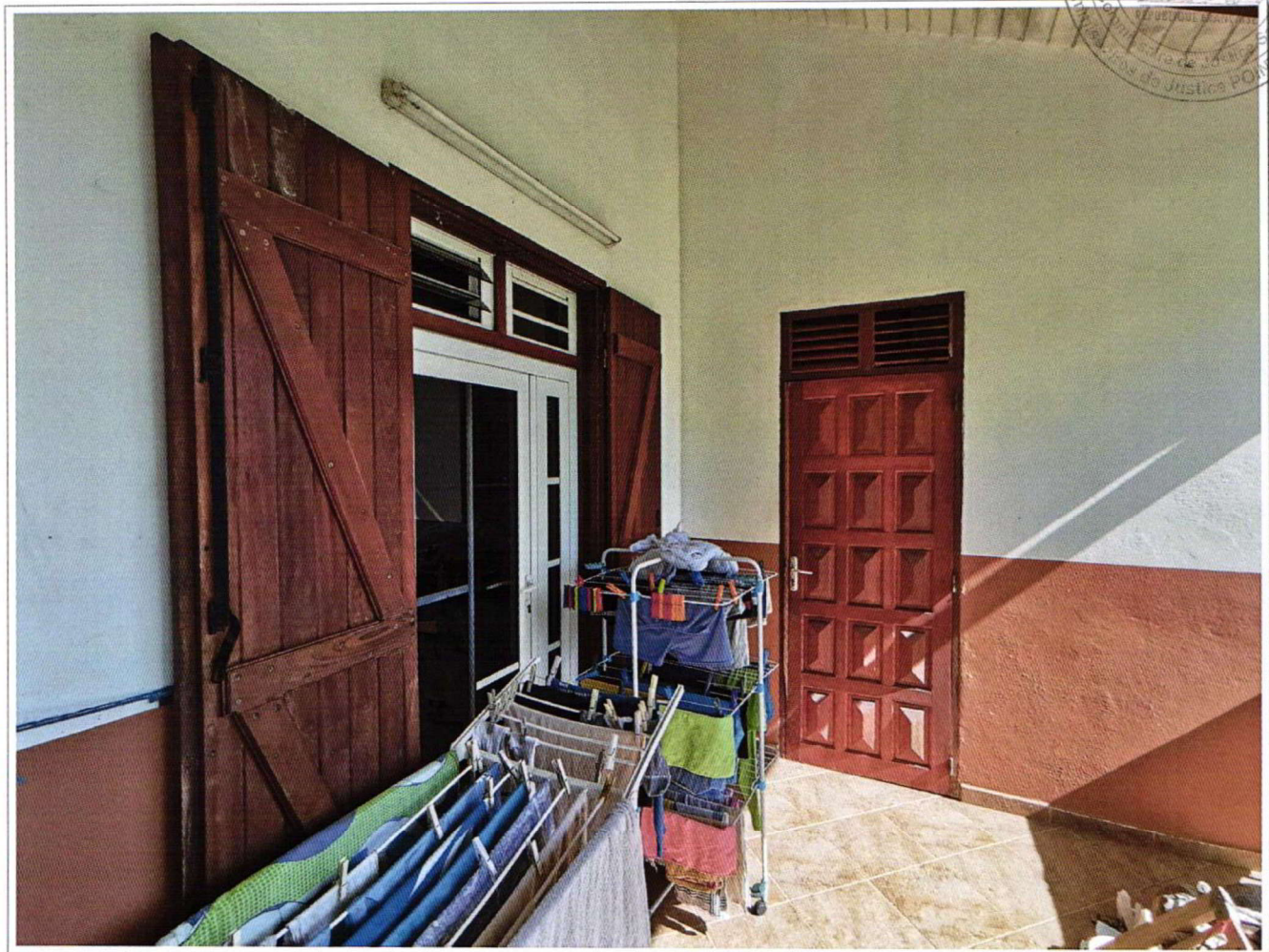


photo 82





- photo 83



- photo 84



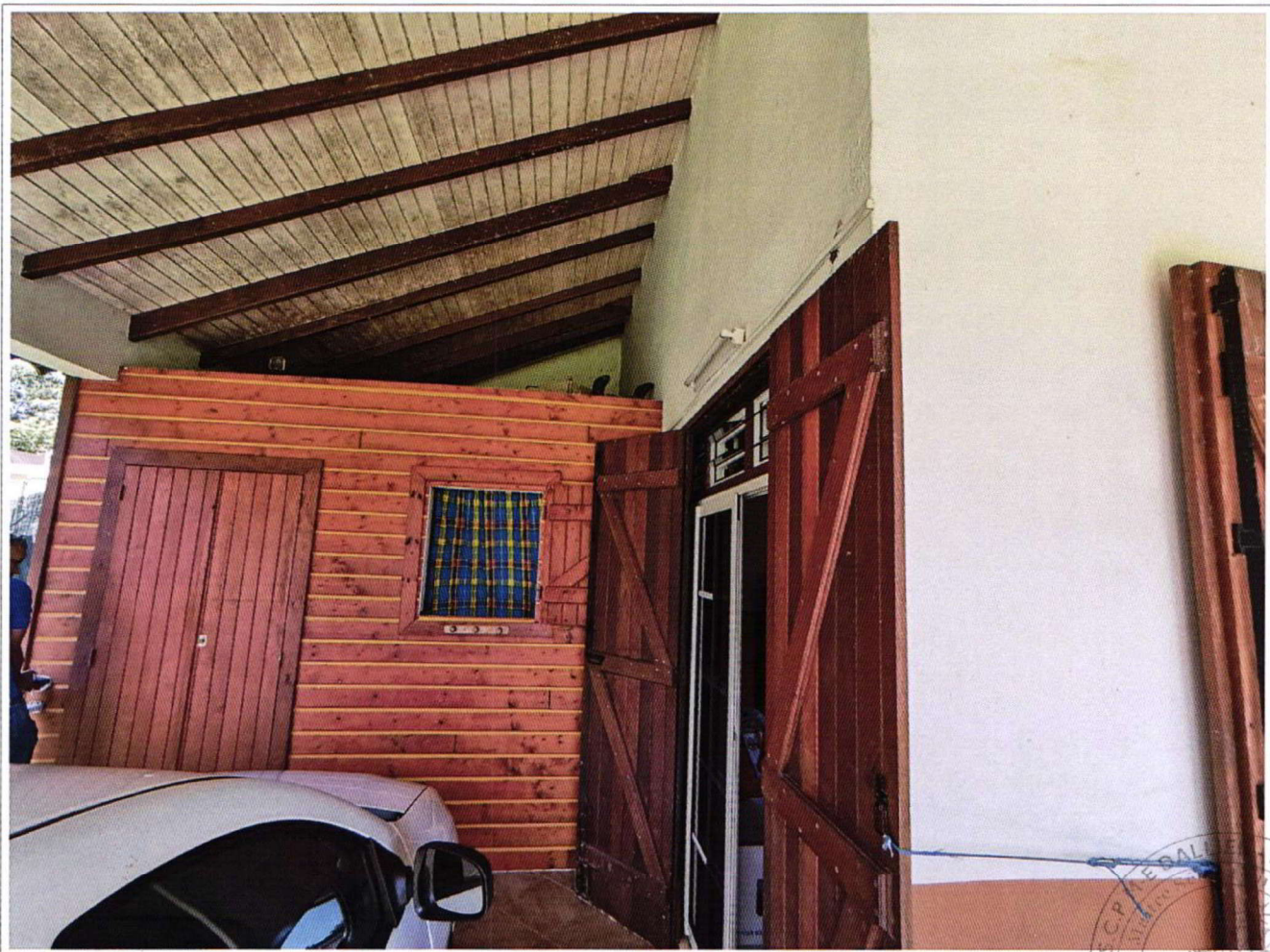


photo 85

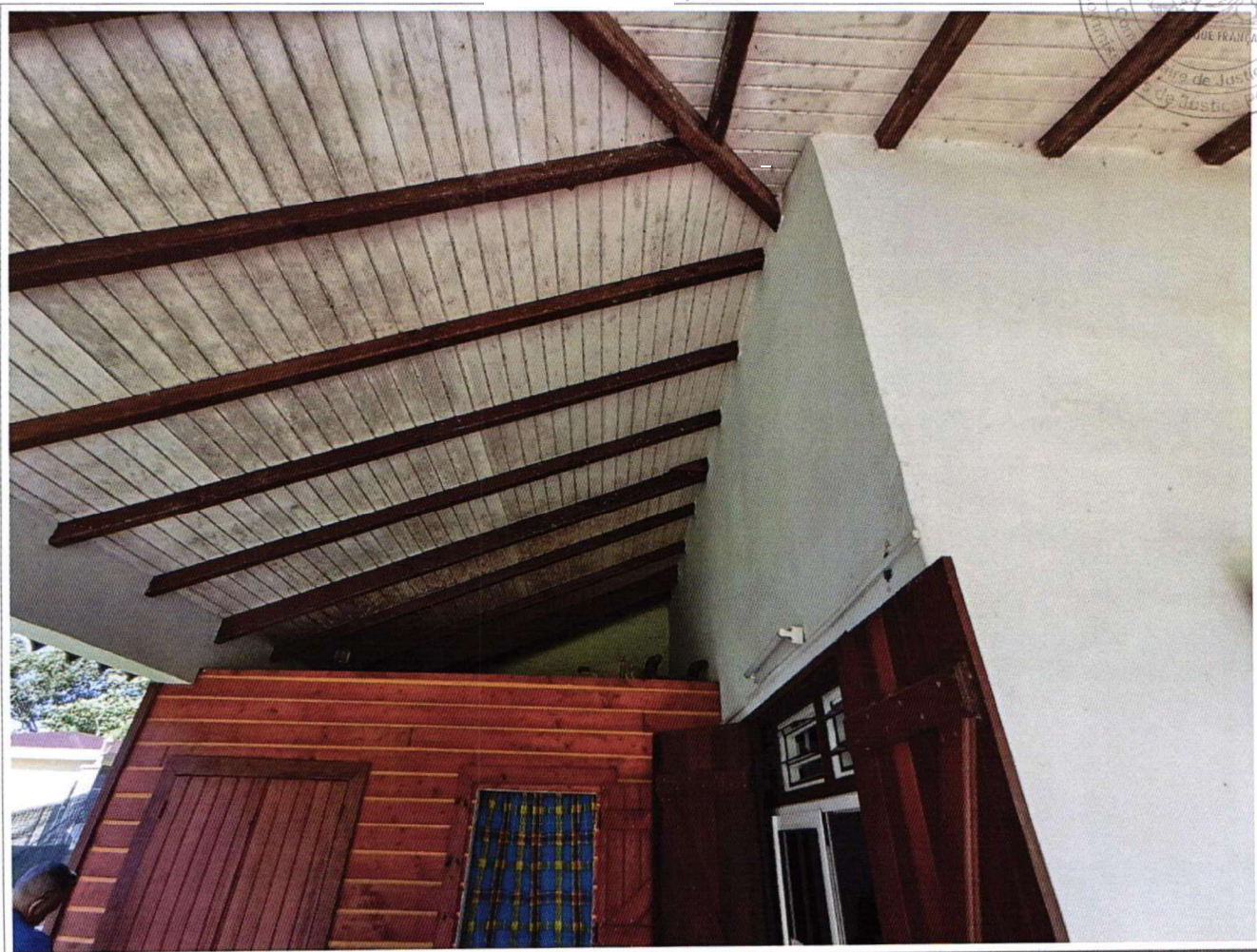


photo 86



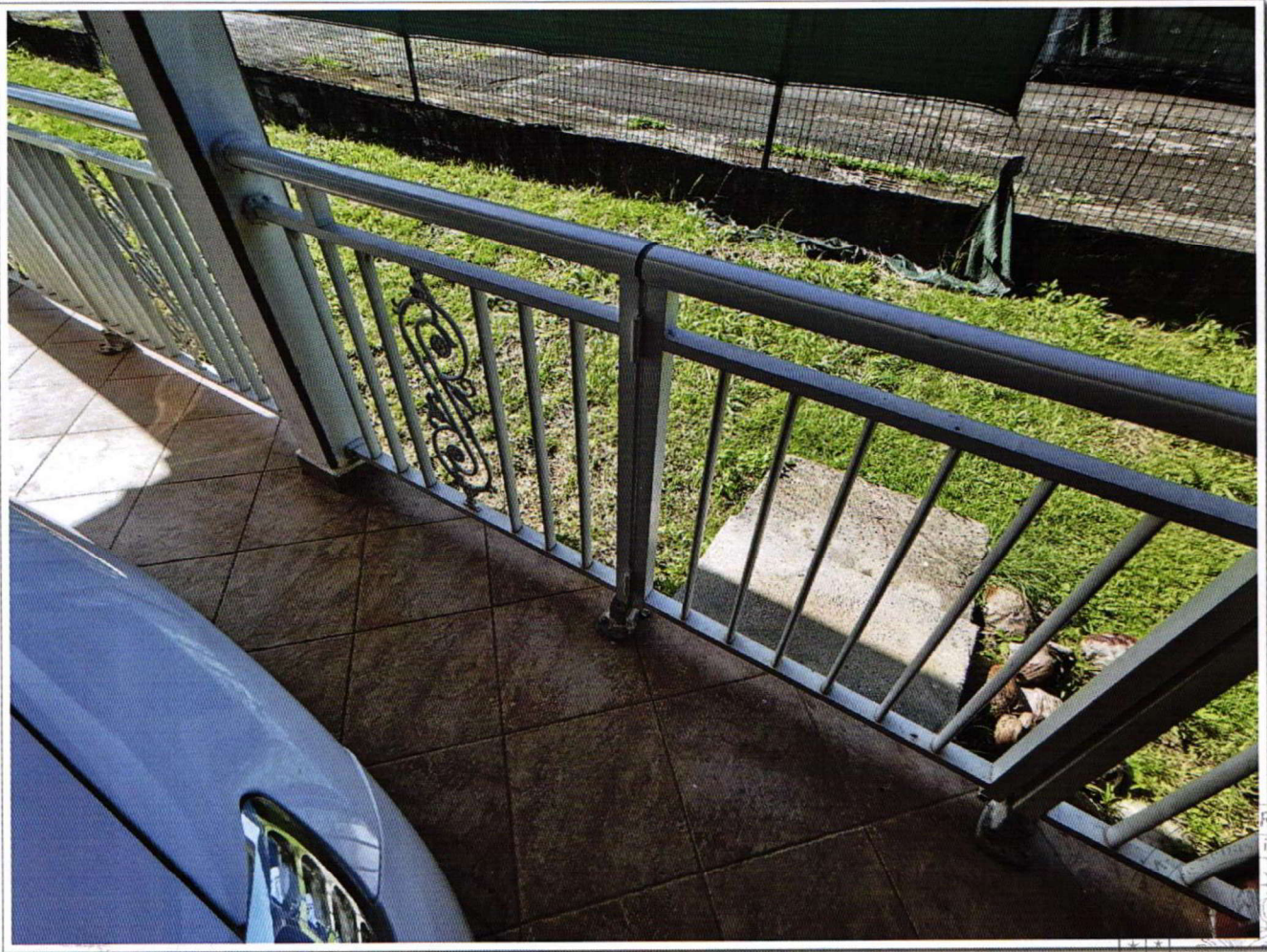


photo 87



- photo 88





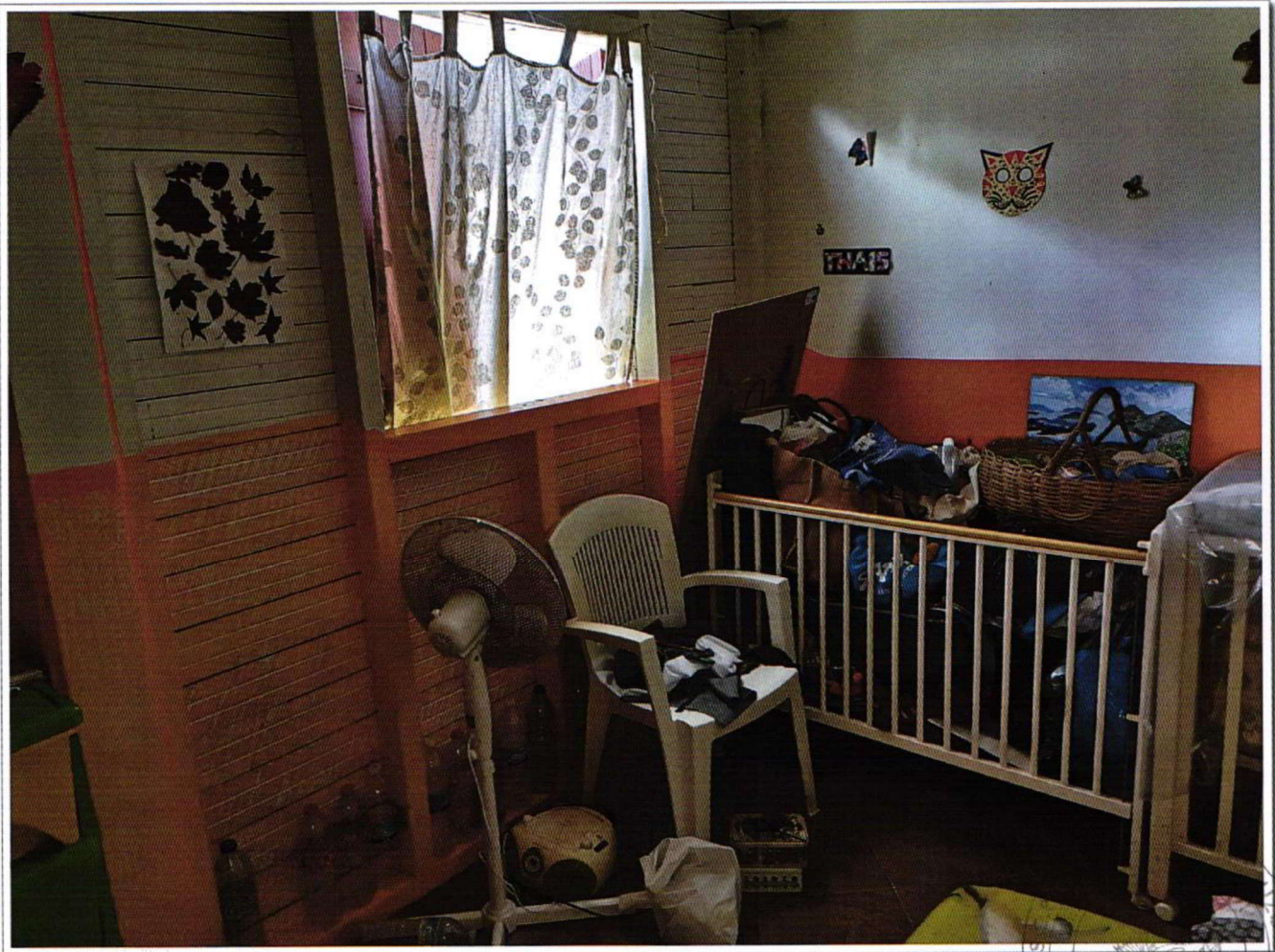
- photo 89



photo 90







1 - photo 91

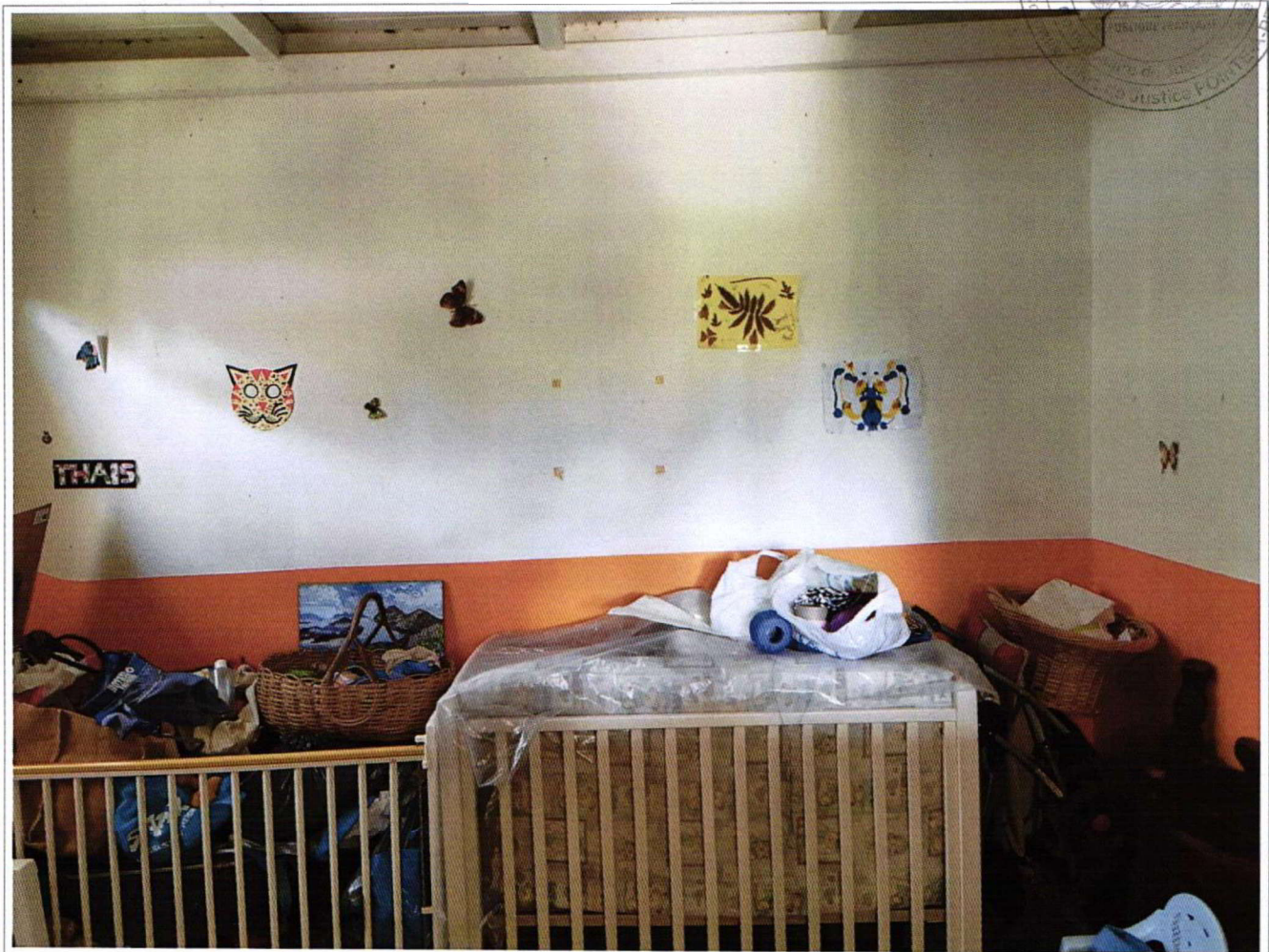
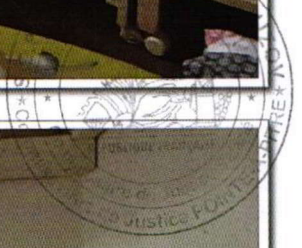


photo 92



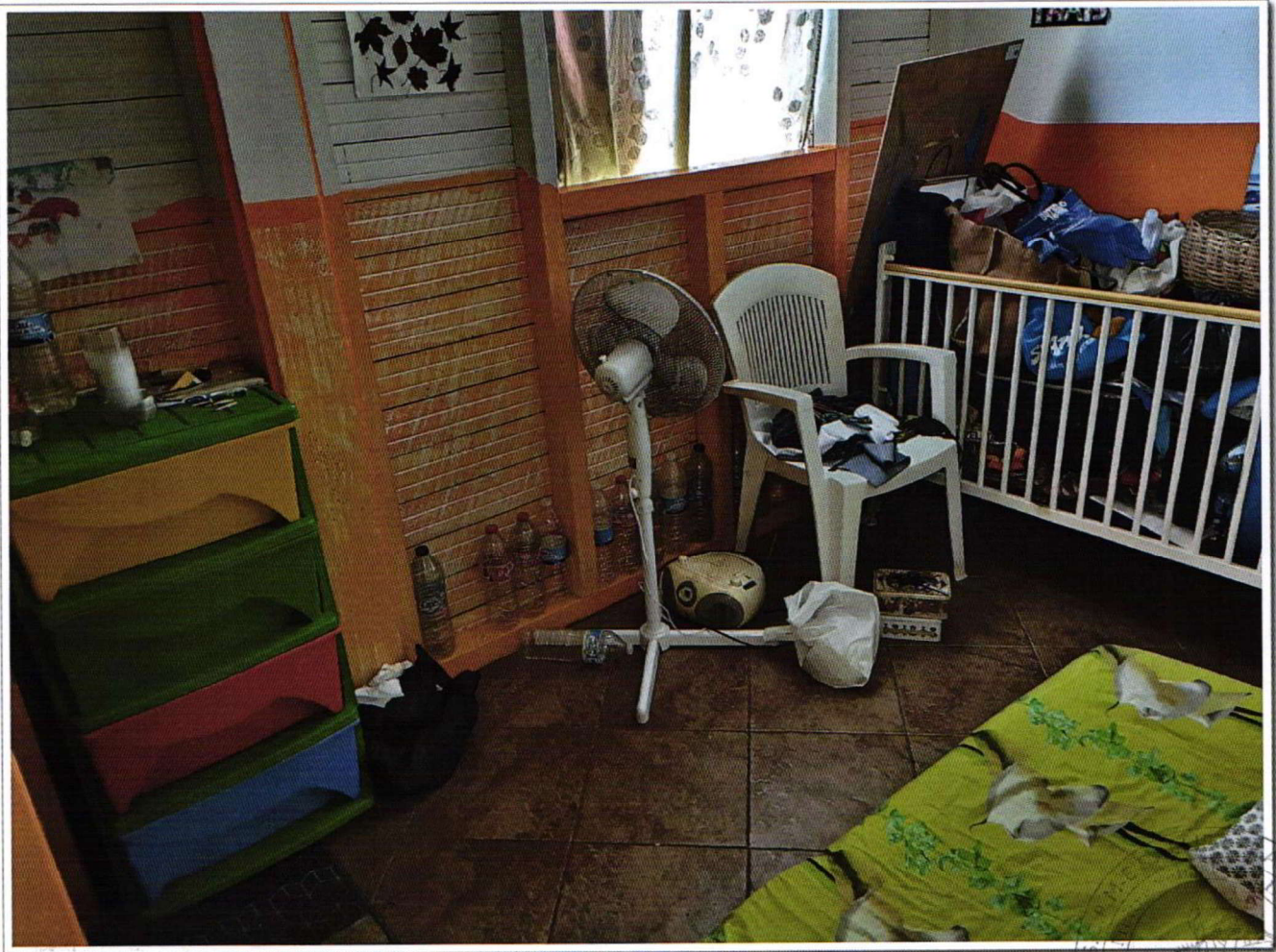


photo 93



- photo 94





1 - photo 95



photo 96







- photo 97



I - photo 98



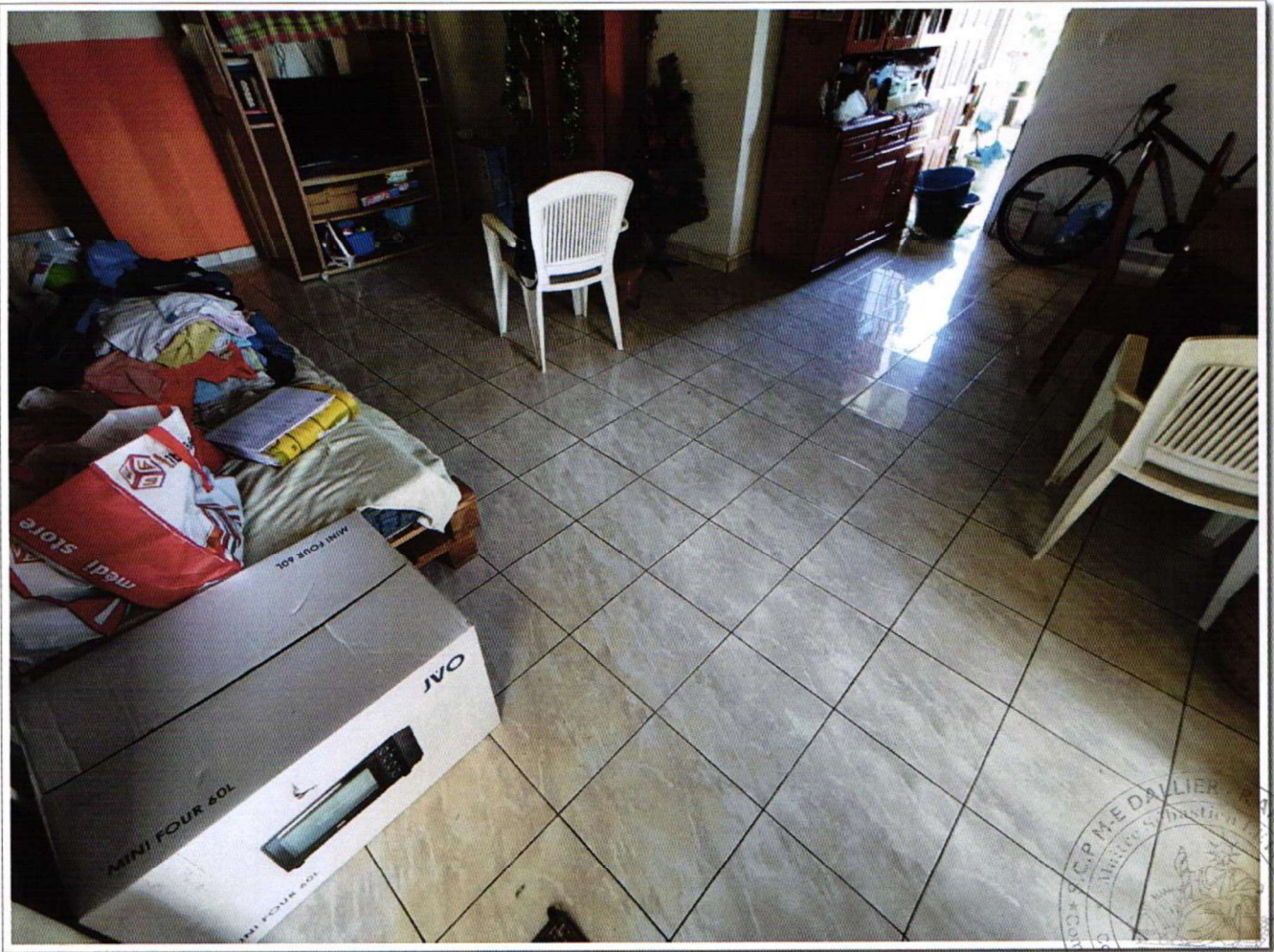


photo 99

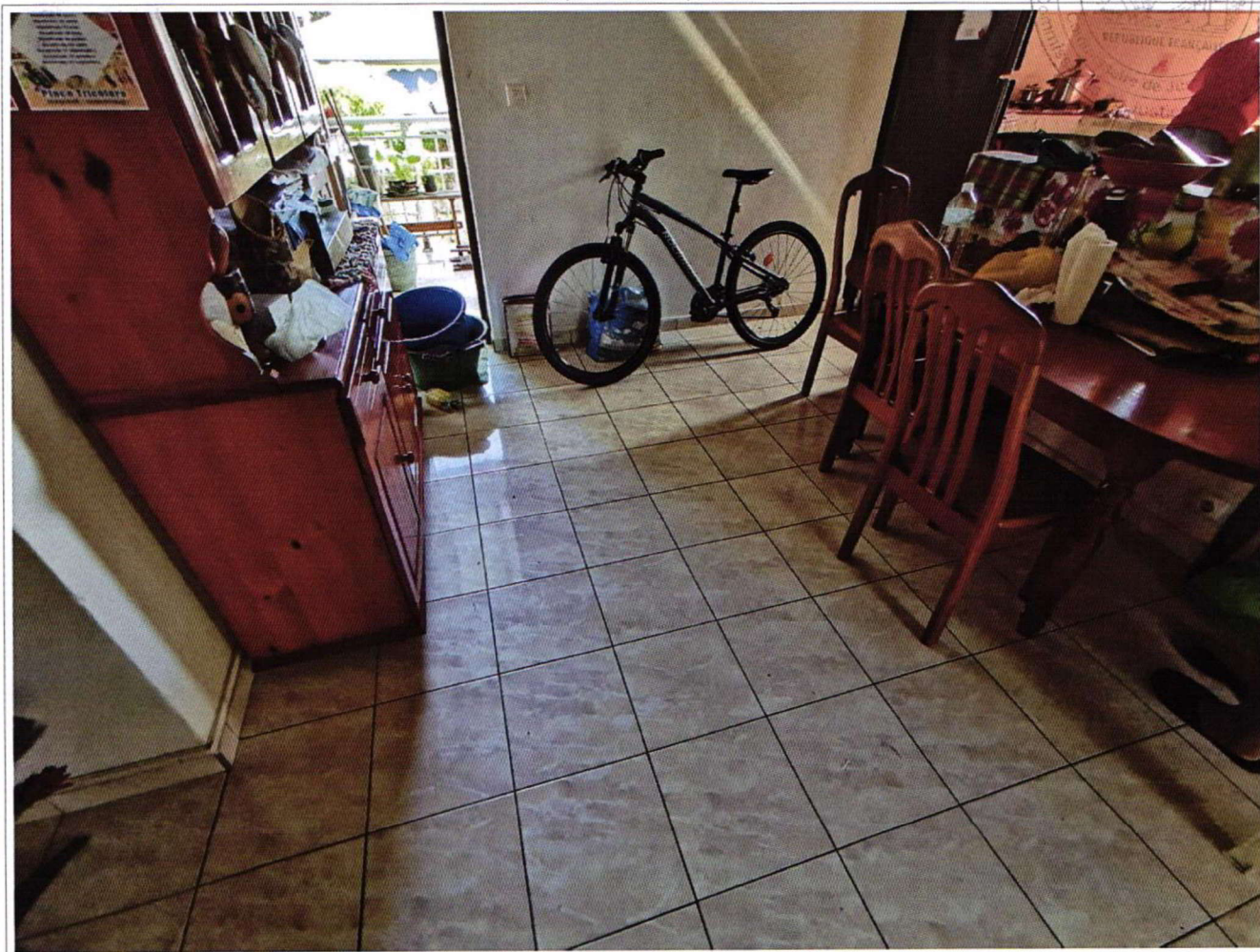


photo 100





photo 101



- photo 102



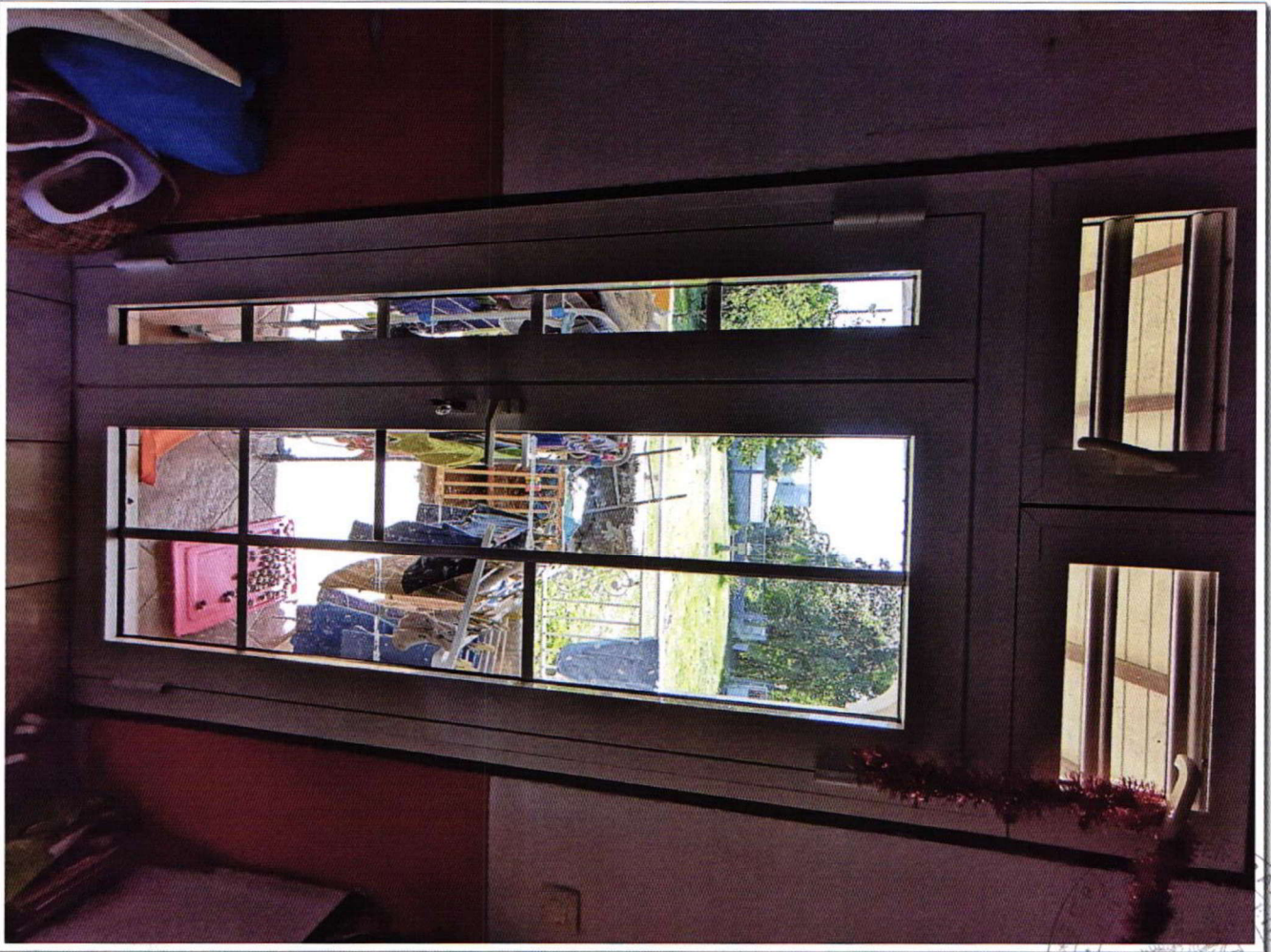


- photo 103



photo 104





- photo 105



- photo 106





photo 107



photo 108



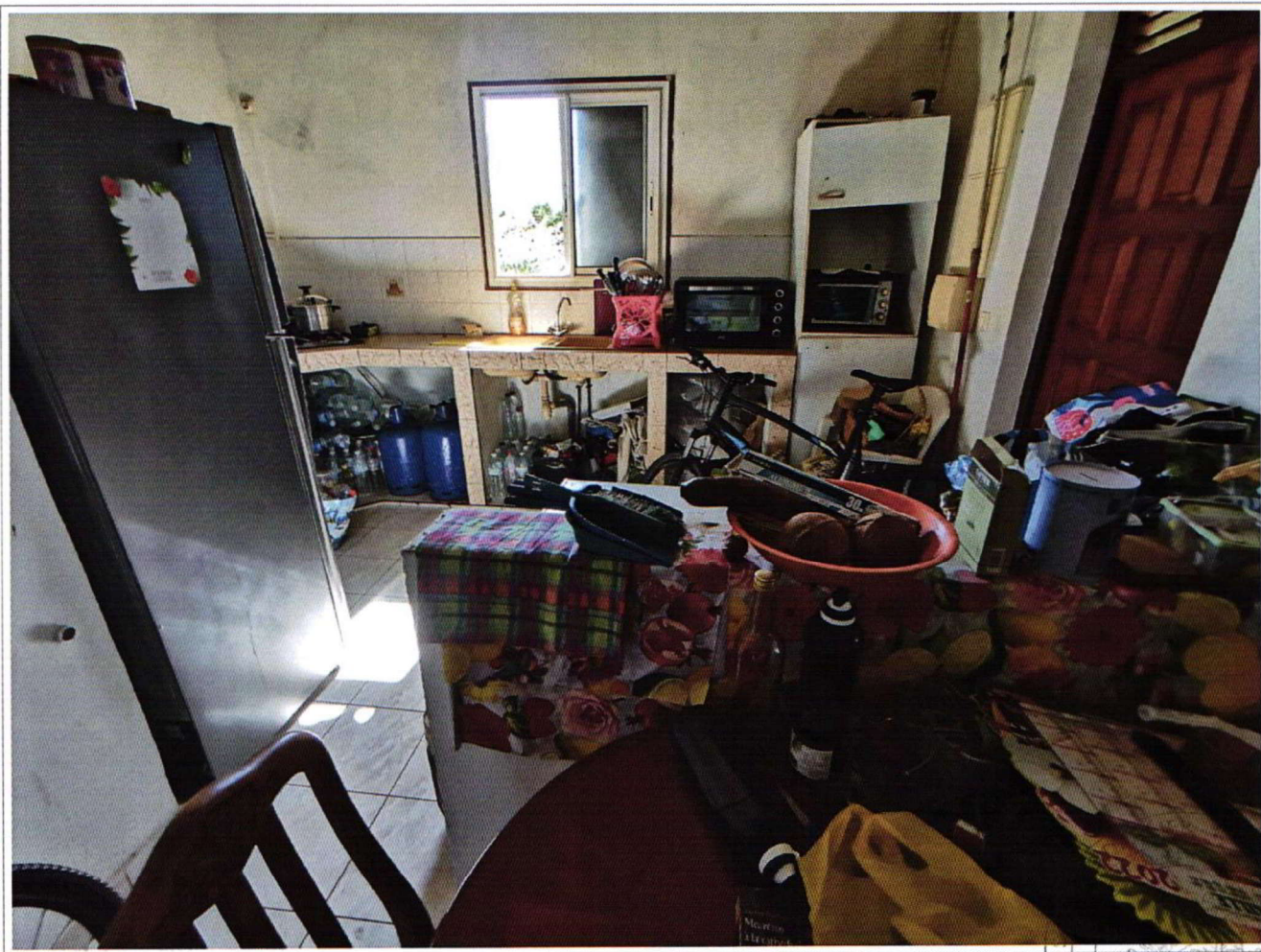


photo 109



I - photo 110





I - photo 111

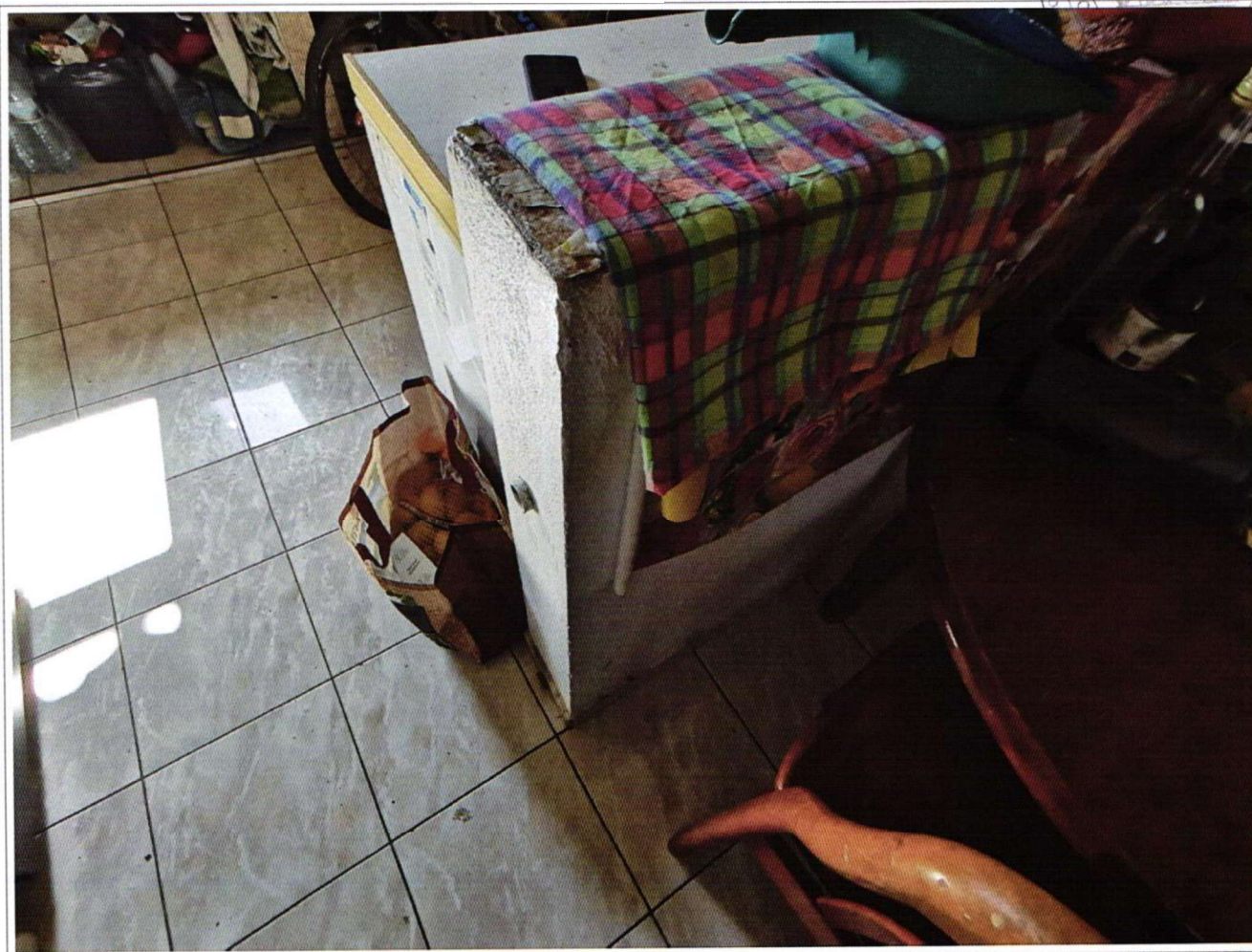


photo 112





- photo 113

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commissaire de Justice  
Commissaires de Justice POINTE-A-PITRE



- photo 114





photo 115



photo 116





I - photo 117



I - photo 118





photo 119

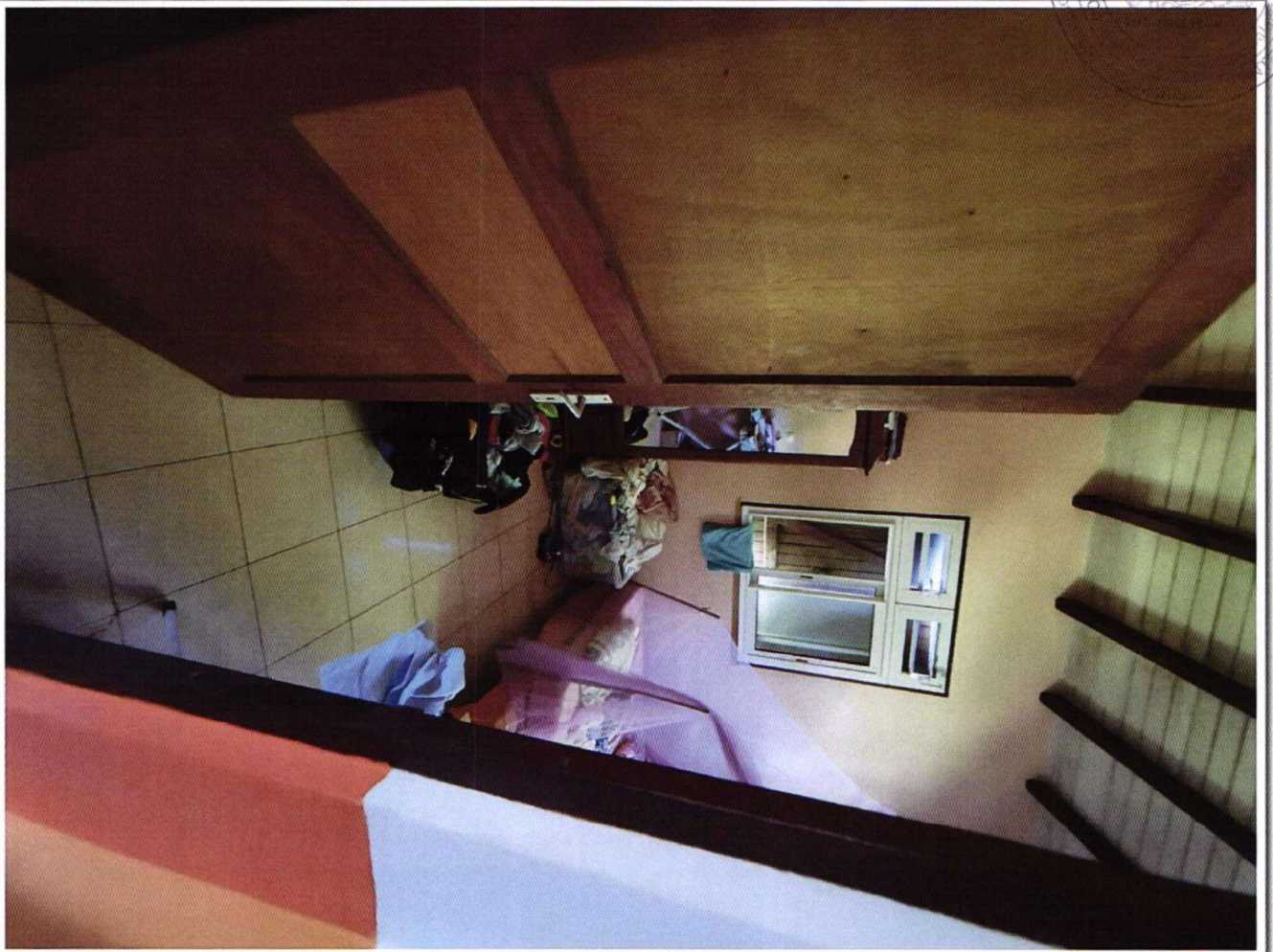


photo 120





photo 121



- photo 122





- photo 123



- photo 124

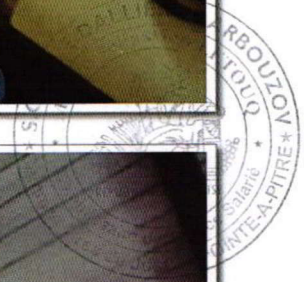
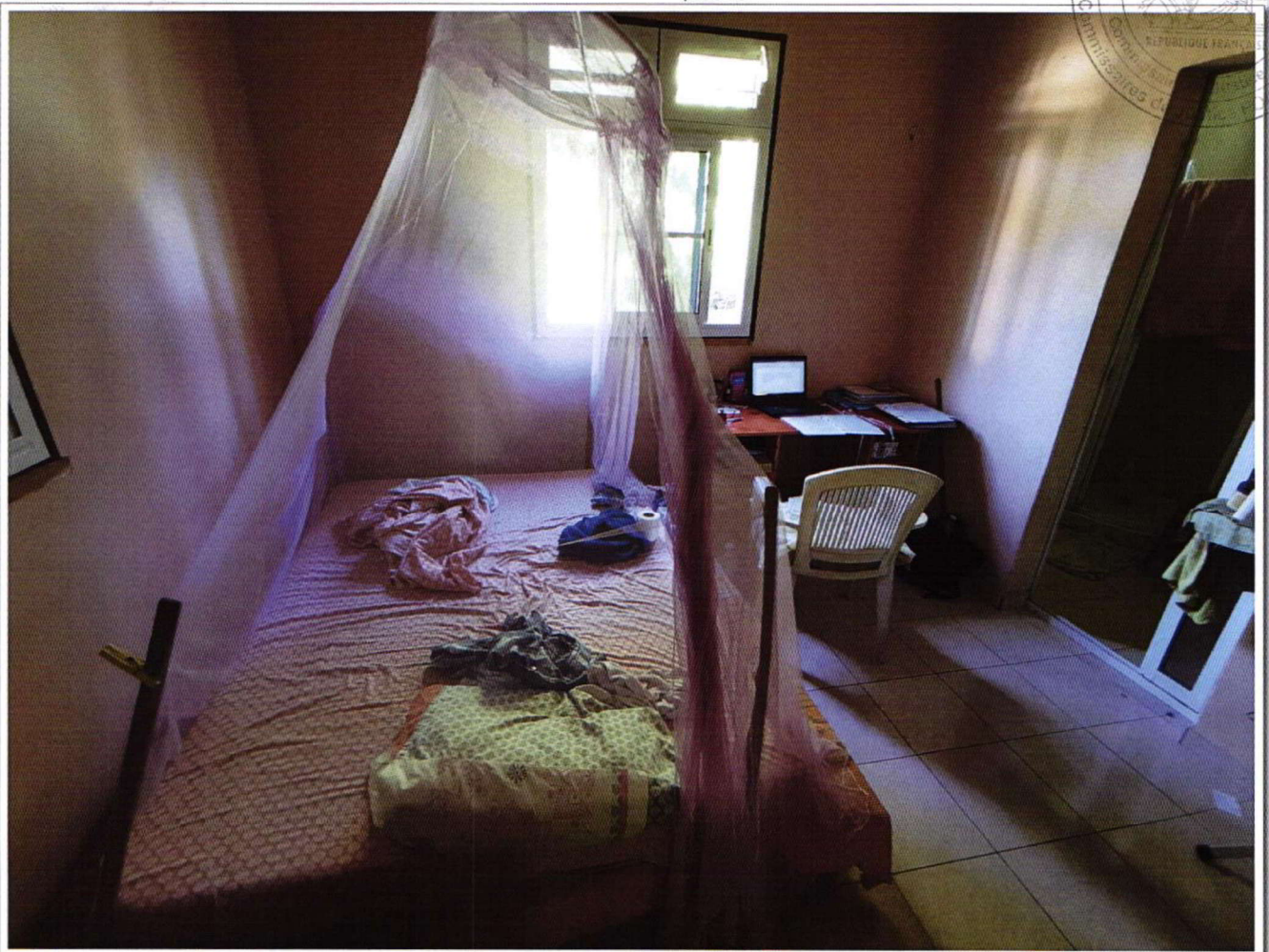






photo 125

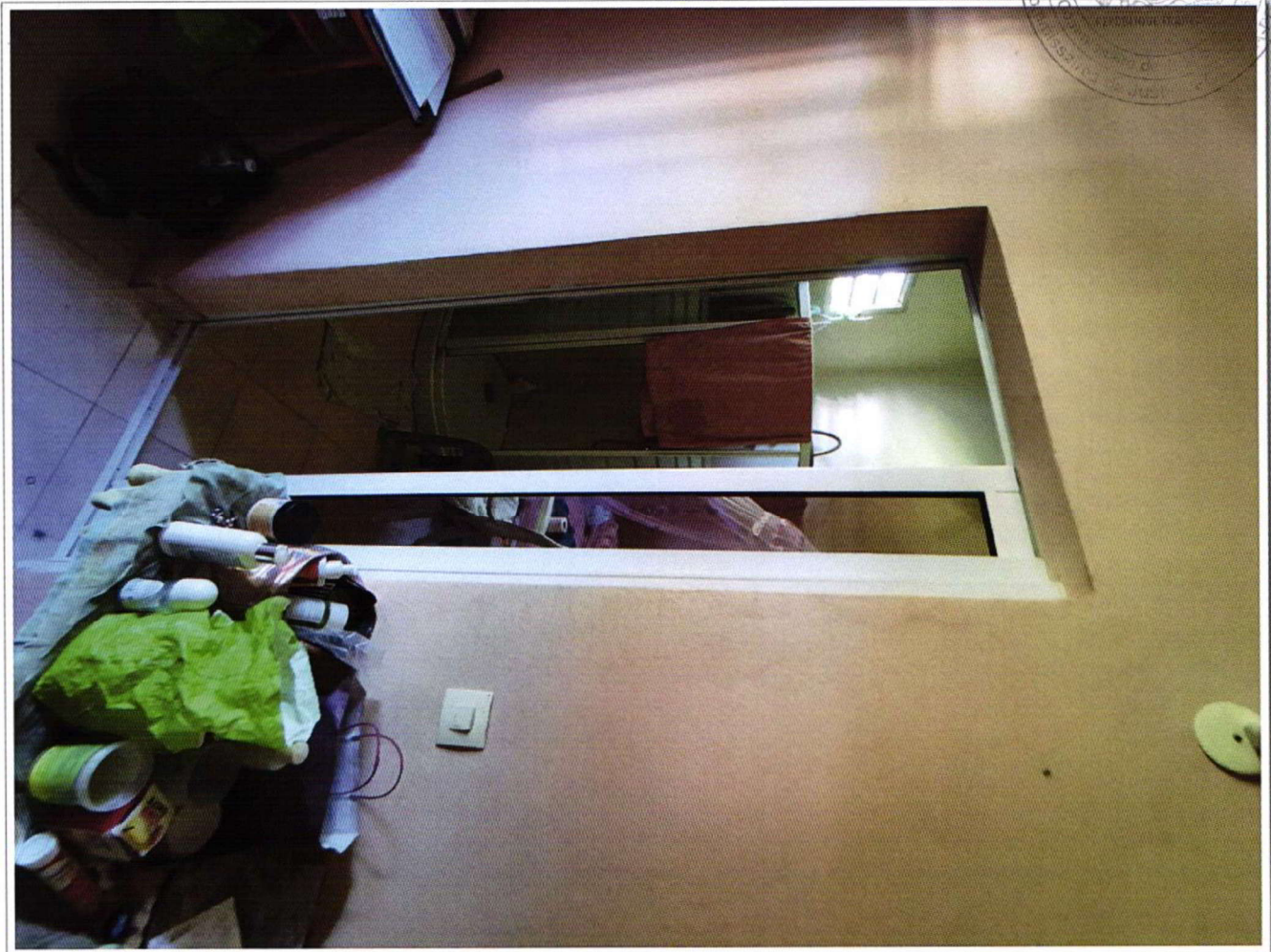


- photo 126



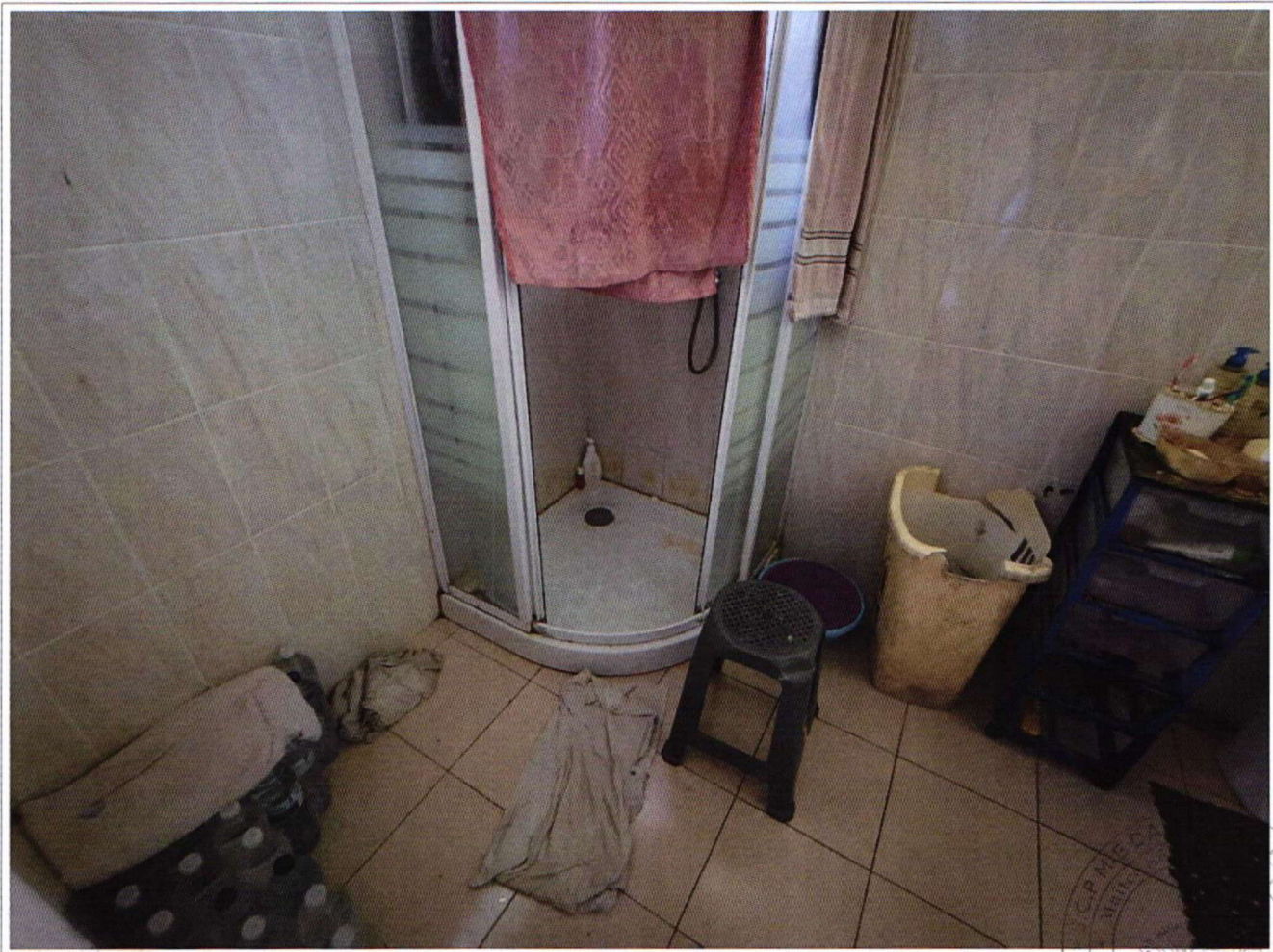


4 - photo 127



- photo 128





- photo 129



- photo 130



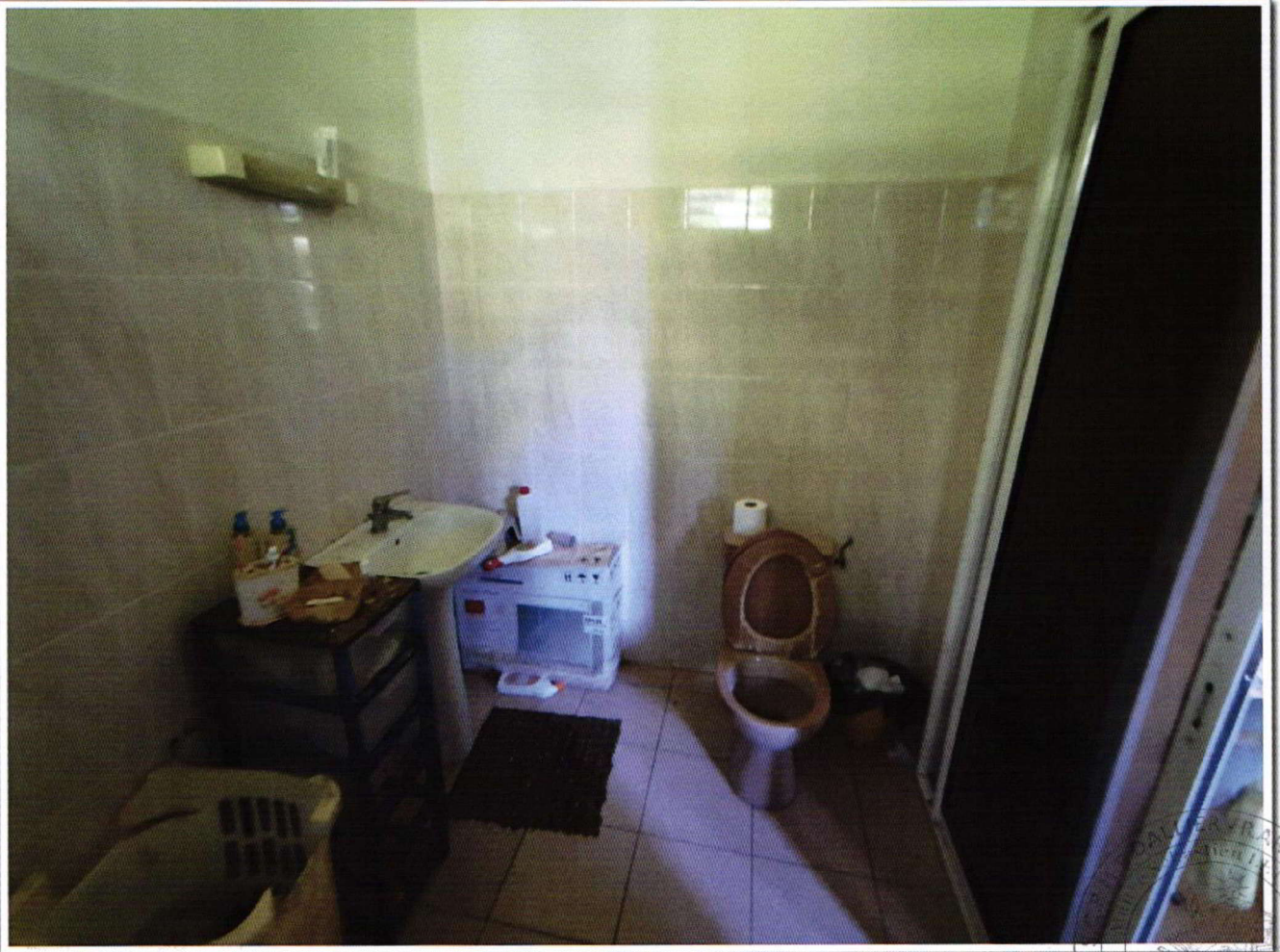


photo 131

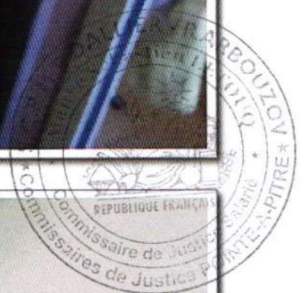
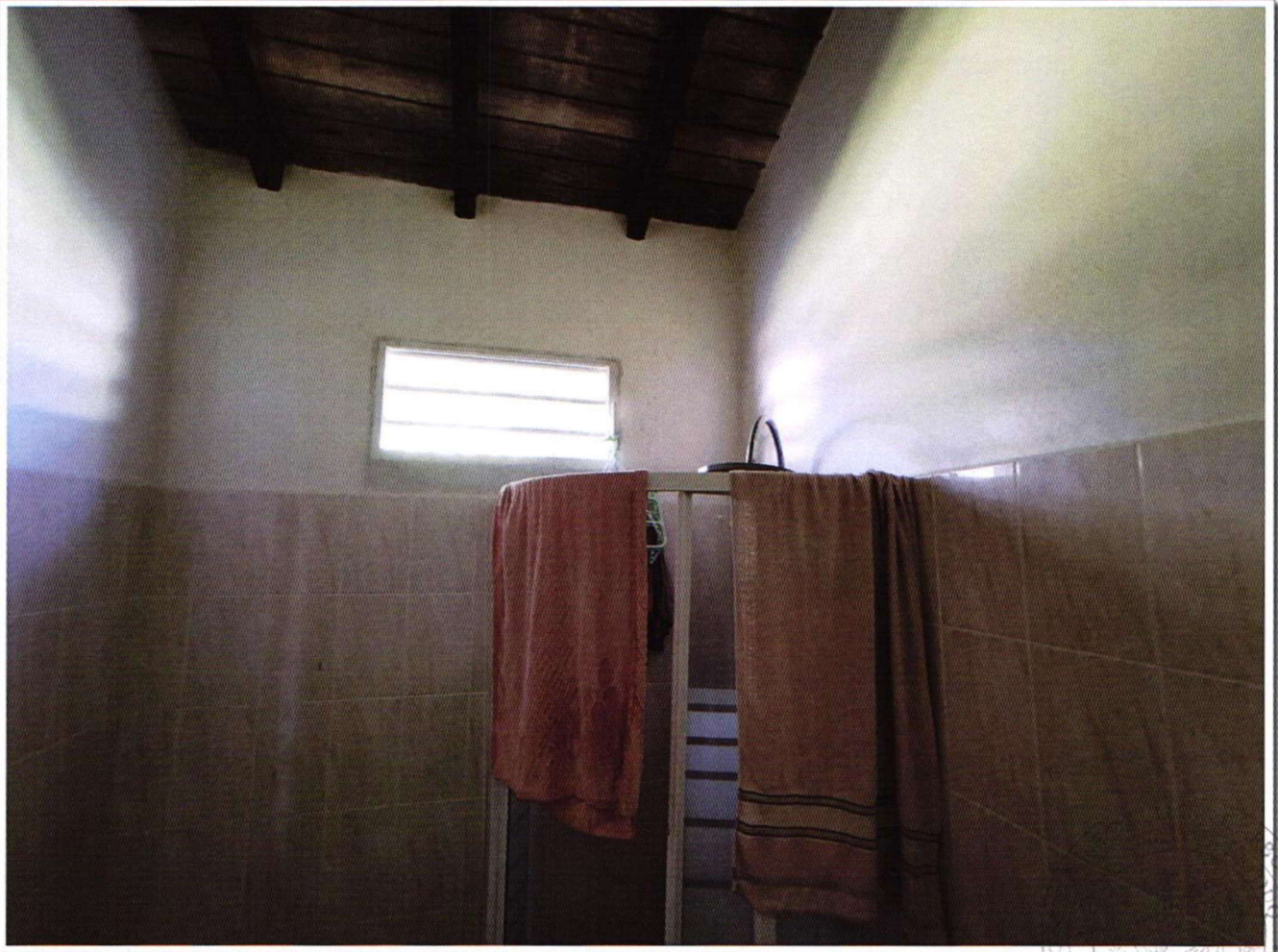


photo 132





- photo 133



photo 134





photo 135



- photo 136





photo 137



photo 138







- photo 139



- photo 140



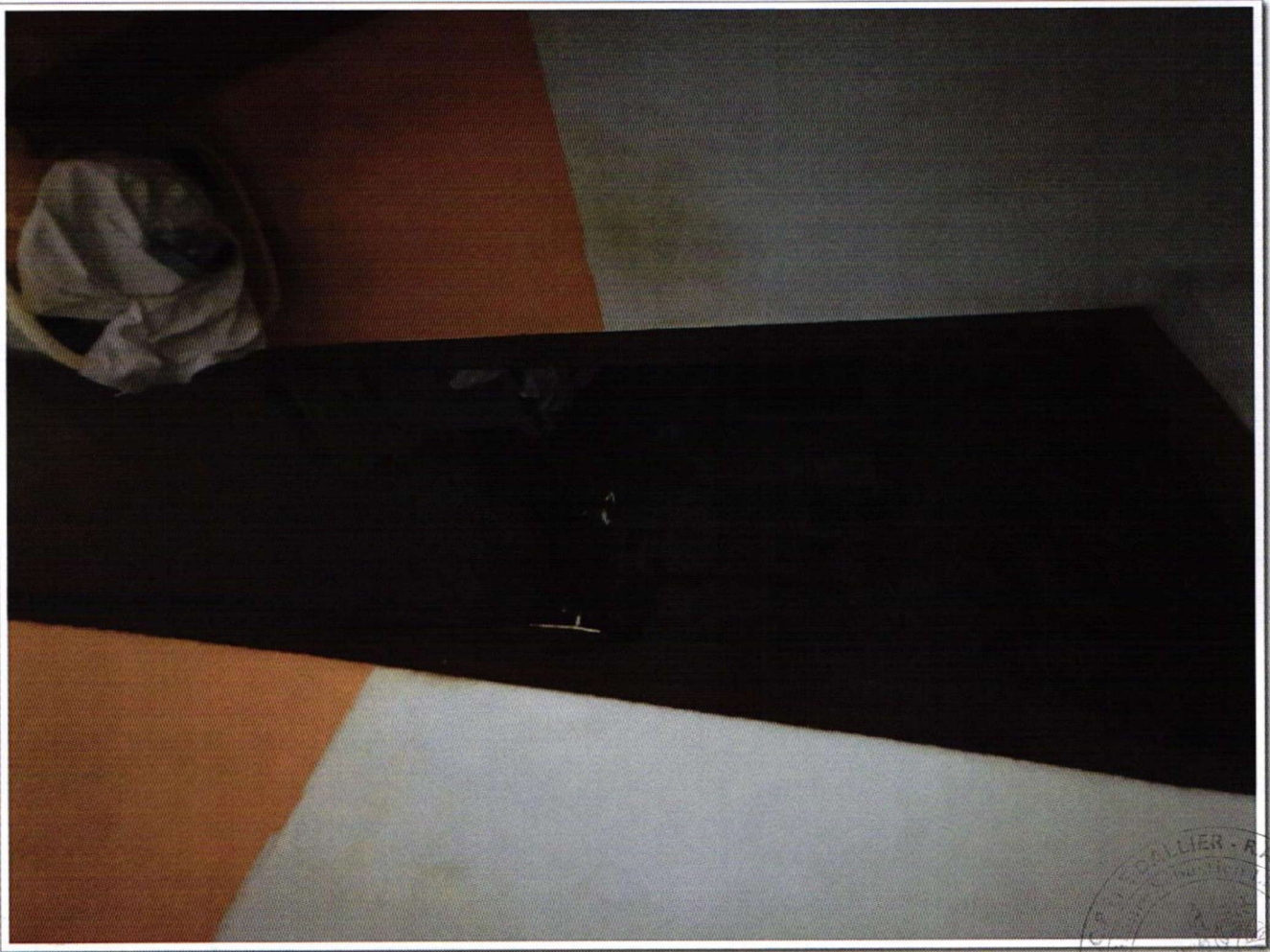


- photo 141



Descriptif SAMPSON - photo 142





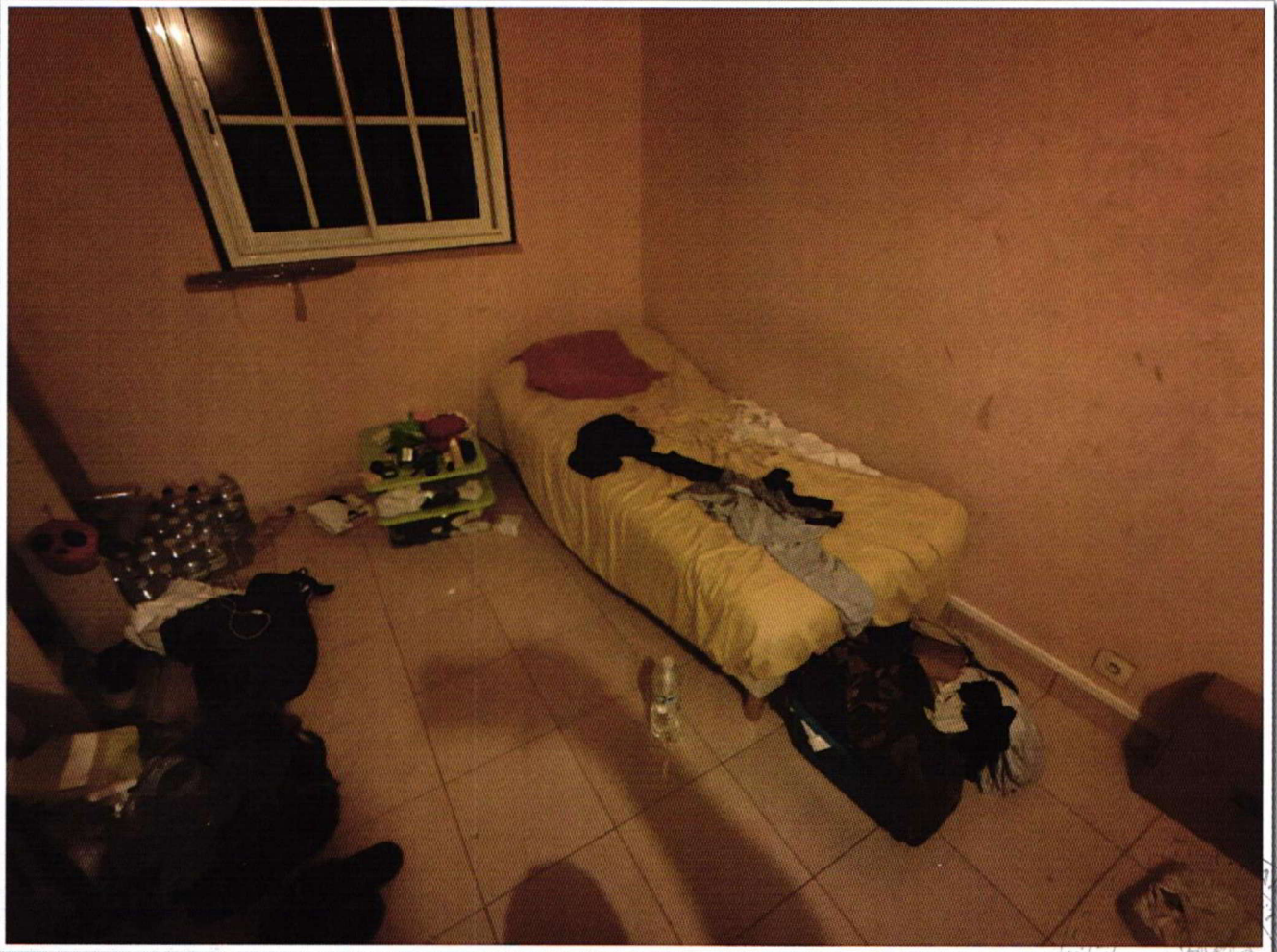
- photo 143



David CAMBON - photo 144







- photo 145



I- photo 146





REMOISEMONT - photo 147



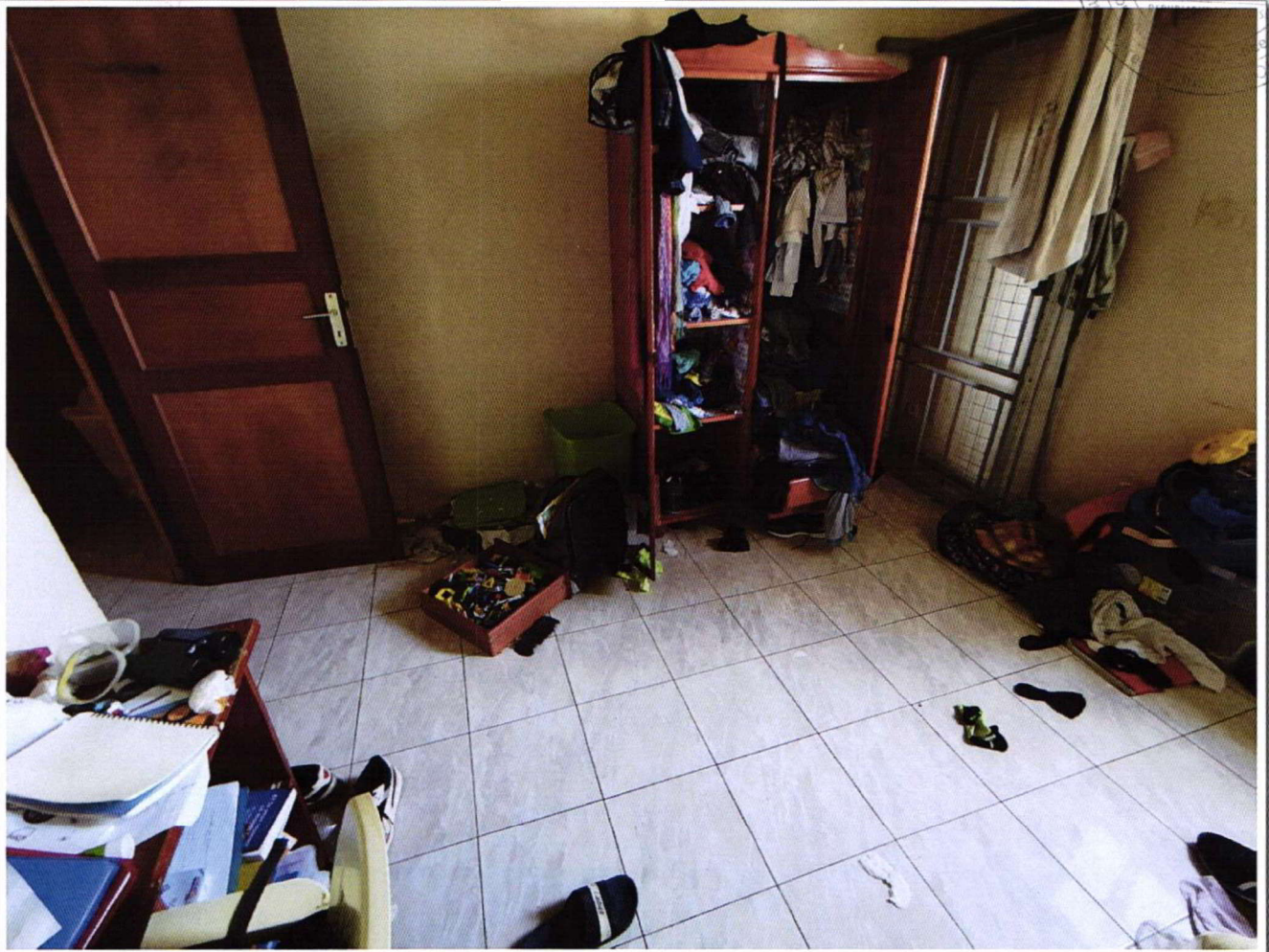
REMOISEMONT - photo 148







... - photo 149



... - photo 150



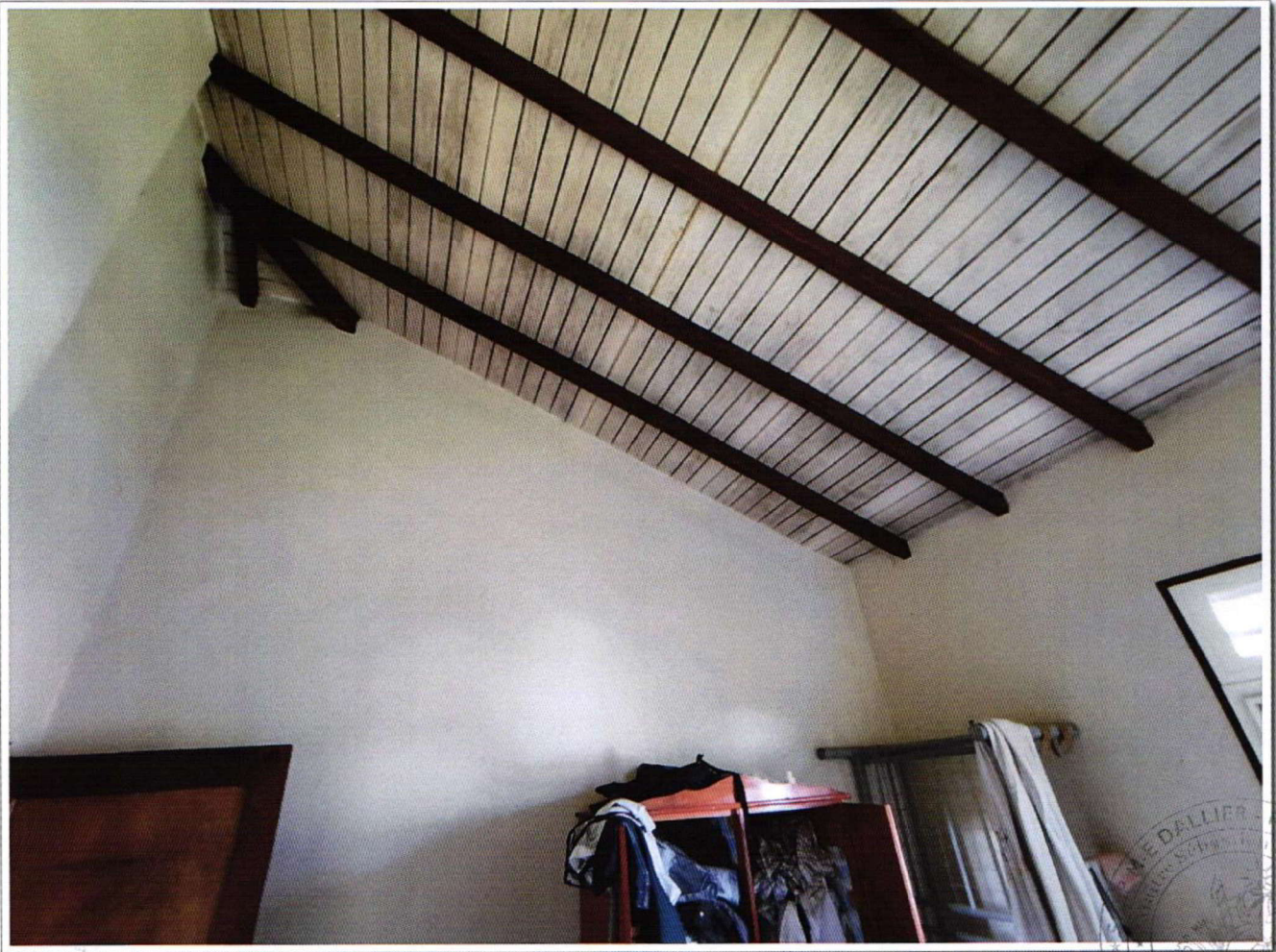
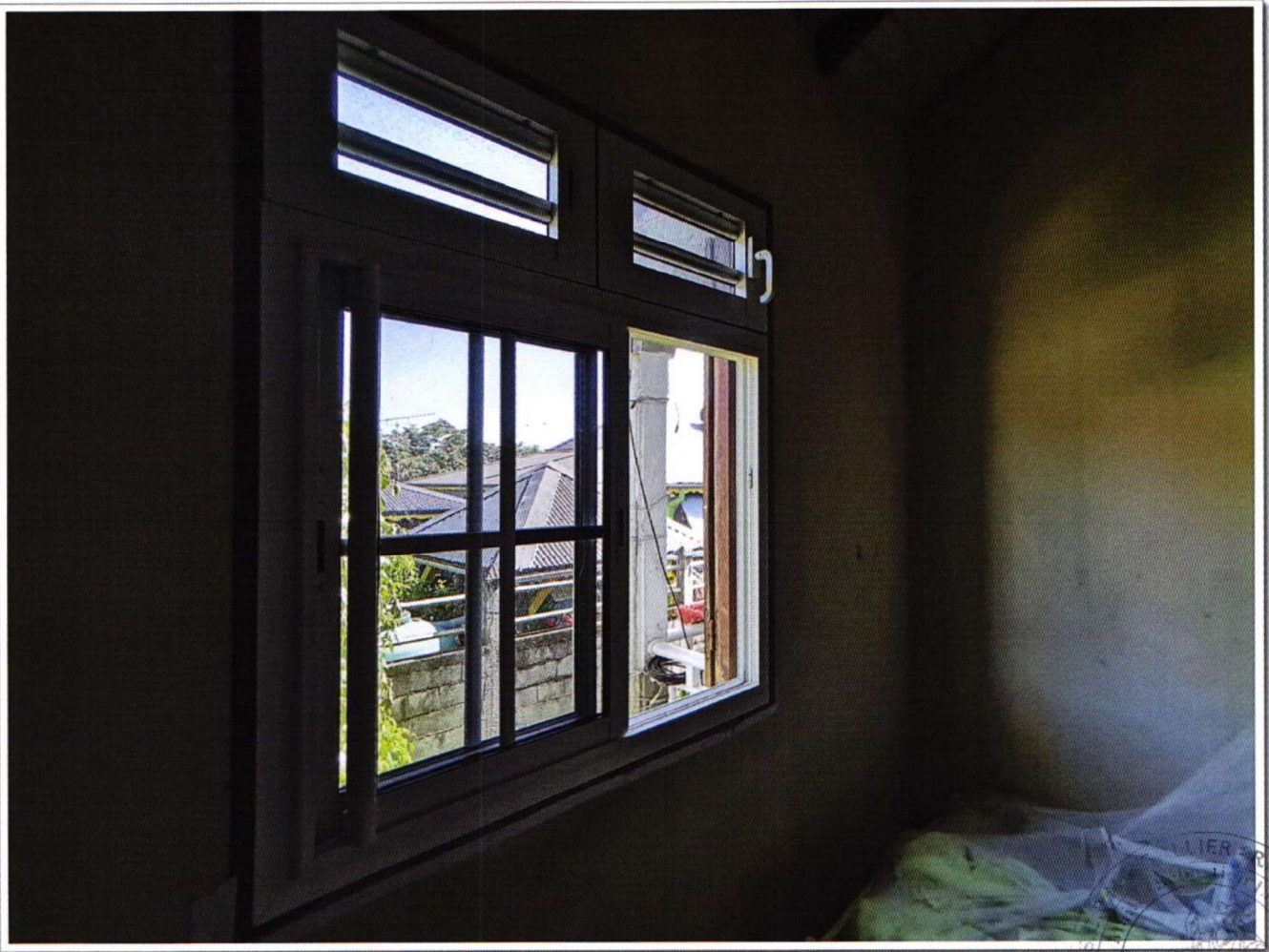


photo 151



- photo 152





I - photo 153



photo 154